

CONTRAT DE RURALITÉ

PETR du Pays de Châlons-en-Champagne

2017-2020



Contrat de ruralité pour le territoire du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
Accord-cadre

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Marne, M. Denis CONUS,

et

Le syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Châlons-en-Champagne, représenté par son président Jacques JESSON

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat

et

Le Conseil Régional de la région Grand Est, représenté par sa conseillère régionale Martine LIZOLA

Le Conseil Départemental de la Marne, représenté par son conseiller départemental Jean-Louis DEVAUX

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de :

- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, représentée par son 2^e vice-président René DOUCET
- La Communauté de Communes de la région de Suippes, représentée par son président François MAINSANT
- La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, représentée par son président Michel JACQUET

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa directrice déléguée Christel SANGUINEDE

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires du territoire. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat

Dans ce contexte légal, le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne a pris la décision le 27 mars 2017 de se transformer en PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Il porte donc le projet avec l'ensemble des partenaires, en cohérence avec les actions déjà menées sur le territoire. La démarche méthodologique utilisée pour construire le contrat de ruralité 2017-2020, a été inspirée de l'expérimentation menée par la DDT51 (Direction Départementale des Territoires) en 2016 en collaboration avec l'école AgroParisTech. Il s'agit d'une méthode de co-construction entre les différents partenaires, qui se décompose en 4 étapes (construction de fiches thématiques présentant le territoire, co-construction en groupe restreint du diagnostic puis des enjeux à l'aide de cartographies synthétiques, partage et validation des résultats par le comité de pilotage). Ce contrat est donc la formalisation d'un projet partagé et réfléchi, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Schéma de la démarche d'élaboration du contrat de ruralité du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne

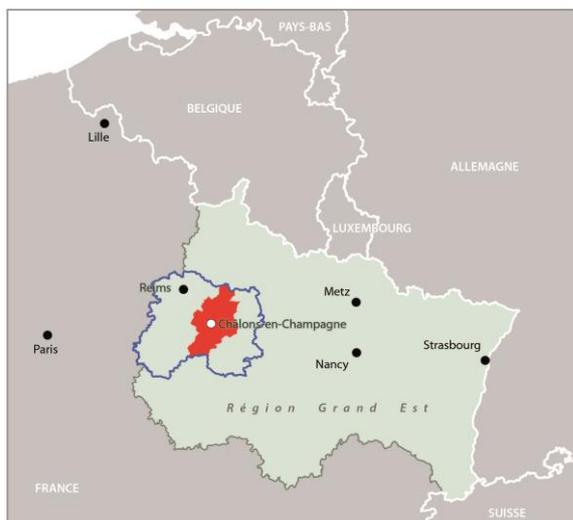


SOMMAIRE

SOMMAIRE	6
I. Présentation générale du territoire	8
a. Le territoire du contrat.....	8
b. Les enjeux du territoire	9
c. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	25
II. Objectifs et plan d'actions opérationnel	40
III. Modalités de pilotage et partenaires du contrat	53
a. La gouvernance	53
b. L'ingénierie mobilisée	54
c. La participation des habitants et des acteurs de la société civile	55
d. Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations	55
e. Engagement de partenariat de la Région Grand Est et du Département de la Marne	57
IV. Le suivi et l'évaluation	57
V. La durée du contrat	58
VI. Modification du contrat	58
ANNEXES	61

I. Présentation générale du territoire

a. Le territoire du contrat



Le territoire du PÉTR du Pays de Châlons-en-Champagne se situe dans la région Grand-Est, plus précisément au centre du département de la Marne. S'étendant sur 75 km du Nord au Sud et sur 40 km d'Est en Ouest, le territoire du PÉTR du Pays de Châlons-en-Champagne jouxte les cinq autres pays du département et fait le lien entre les Ardennes au Nord et l'Aube au Sud. Il bénéficie d'un positionnement géographique privilégié, à proximité des deux grands bassins de développement que sont le Bassin Parisien et de l'Europe du Nord, avec lesquels il est relié par des

Source : AUDC, 2017

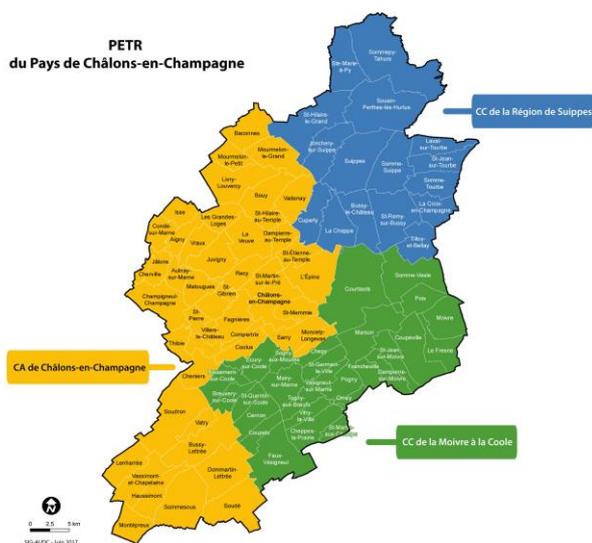
infrastructures de transports relativement bien développées.

Le territoire qui accueille 97 418 habitants (*INSEE, RP 2013*), s'étend sur une surface de 1 781 km² et représente près d'un quart de la surface du département marnais, avec un peu plus de 17% de sa population.

Au sein d'un espace régional et départemental peu urbanisé, Châlons-en-Champagne qui est le pôle central du PÉTR, s'inscrit dans un réseau de pôles urbains denses, le "triangle marnais", constitué par les aires urbaines de Reims, Epernay et Châlons. La ville de Châlons-en-Champagne est aussi relayée par des pôles secondaires que sont Sommepey-Tahure, Mourmelon-le-Grand, Suippes, Courtisols, Pogny et Sommesous.

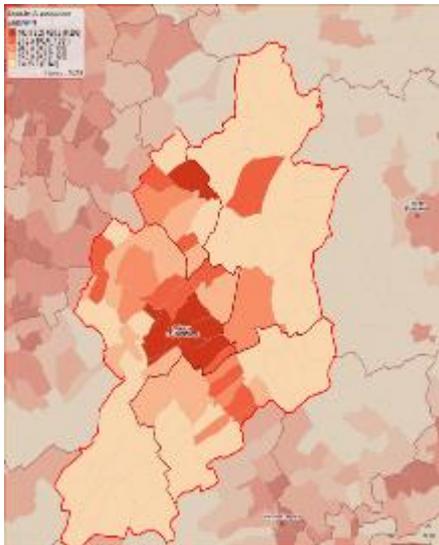
Constitué en PÉTR depuis le 27 mars 2017, le Pays de Châlons-en-Champagne comporte 90 communes réparties comme suit :

- CA de Châlons-en-Champagne (46 communes, 82 180 habitants)
- CC de la région de Suippes (16 communes, 8 053 habitants)
- CC de la Moivre à la Coole (28 communes, 10 024 habitants)



b. Les enjeux du territoire

1) Un territoire rural avec une distribution de population inégale



Source : ©INSEE, RP 2013

Le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne se distingue par sa population. Très inégalement répartie sur le territoire, elle représente 17,1% de la population marnaise. Châlons-en-Champagne est la commune la plus peuplée avec 44 899 habitants (*INSEE, RP 2013*). Il s'agit d'un territoire essentiellement rural où la densité peut varier de 2 à 1727 habitants au km². Même si la répartition de la population est inégale sur l'ensemble du territoire (cf. carte), elle n'est pas pour autant décroissante. Entre 2006 et 2013, la population a évolué de +0,2% par an.

Avec un indice de jeunesse encore supérieur à 1 (1,15) en 2013, la population du PETR demeure relativement jeune par rapport à la moyenne nationale. Elle n'est cependant pas épargnée par le phénomène de vieillissement, les personnes de plus de 60 ans ayant augmenté de 30% entre 1999 et 2011, tandis que la tranche 0-14 ans a reculé de 6%.

2) Une offre de services et de soins suffisante mais inégalement répartie

Le territoire concentre l'ensemble des services et des équipements nécessaires à la population (services publics, boulangerie, crèche, médecin, etc.). Rares sont les zones dans le PETR où l'on doit faire plus de 30 minutes de voiture pour accéder à un service. Châlons, Mourmelon-le-Grand et Suippes sont les principales villes qui concentrent les services (entre 17 et 22 services en centre bourgs), viennent ensuite Courtisols et Pogny (15 et 10), puis Sommesous (8).

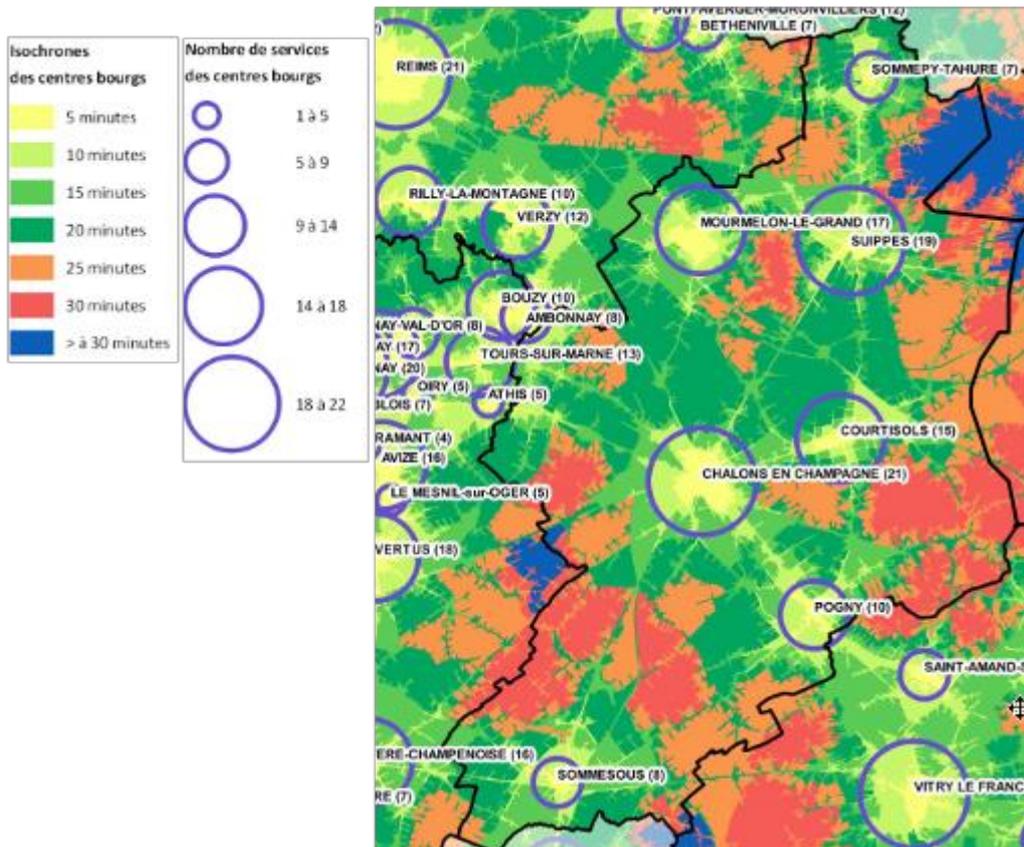
Les services :

Malgré la perte de son statut de capitale régionale, Châlons-en-Champagne est aujourd'hui encore bien fournie en services publics et reste la place administrative du PETR.

En dehors de la ville centre, seule une Maison de Services au Public (MSAP) existe à Suippes. Une seconde MSAP est projetée à Courtisols et à proximité de la frange ouest du territoire.

Les services à la « Petite enfance » sont quantitativement suffisants sur le territoire pour les enfants de moins de 3 ans. Au-delà de 3 ans, les acteurs locaux du PETR ont identifié une carence des services de garde, notamment après les temps scolaires et périscolaires, et une problématique spécifique pour les parents travaillant en horaires décalés (*Ateliers thématiques du projet LEADER sur le pays Châlonnais - 2015*).

L'offre d'équipements sportifs du territoire est elle aussi importante et diversifiée. Le secteur nord bénéficie par ailleurs de la présence de l'armée qui contribue au haut niveau d'équipements (une piscine à Mourmelon-le-Grand et une à Suippes).



Source : ©INSEE, SDAASP

Les soins :

L'offre de santé est elle aussi quantitativement suffisante mais inégalement répartie, avec en outre un vieillissement des médecins présents sur le territoire. Pour se faire, un schéma d'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) est envisagé (*Projet « Marne 2025 » et ateliers LEADER*). Ces orientations sont mises en œuvre dans le cadre du pacte territoire santé, piloté par l'ARS. Le territoire compte 1 MSP à Suippes et 2 sont projetées à Pognny et dans l'unité urbaine de Châlons-en-Champagne (*Bilan d'étape mars 2017 – pacte territorial de santé - ARS*).

L'offre d'hébergement pour les personnes âgées quant à elle, est répartie sur 4 communes : Châlons (547 places), Saint-Germain-la-Ville (101), Suippes (80) et Courtisols (24).

Les acteurs locaux ont par ailleurs identifié les éléments qualitatifs suivants :

- ✓ Une diversification insuffisante des modes d'accueil, des besoins d'accueil temporaire, plus d'accueil de jour, une ouverture de l'accueil de nuit ;
- ✓ Un développement de l'aide à domicile, ainsi que des technologies de domotique ou de téléassistance, et un soutien aux aidants nécessaire ;
- ✓ Un maillage territorial des structures d'accompagnement adapté, mais sans instance de pilotage et de mise en réseau des acteurs.

(Marne 2025 et/ou projet LEADER)

VOLET 1 - Accès aux services publics/marchands et aux soins

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • La position centrale de l'agglomération de Châlons-en-Champagne comme principal pôle de services et d'offre commerciale • Les villes relais de Mourmelon-le-Grand et Suippes au nord et les centres bourgs de Courtisols et Pogny pour les commerces et les services • Une Maison de Services au Public à Suippes et un équipement projeté à Courtisols • Une offre d'enseignement complète (collèges, lycées, enseignement supérieur et formation) et globalement équilibrée sur le territoire (2 lycées agricoles à Somme-Vesle et Somme-Suippe) • Une offre quantitativement suffisante entre les places en crèches et les assistantes maternelles • Des structures d'hébergement des personnes âgées réparties sur le territoire • Une grande diversité d'équipements culturels et sportifs • Des équipements récents (bowling, patinoire, centre aquatique) qui peuvent répondre aux attentes de pratiques plus ludiques <p>Les soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un début de maillage territorial de l'offre de soins avec l'existence de 2 MSP (Suippes et Pogny) • Un réseau d'acteurs médico-sociaux important (CLIC, MAIA, Familles Rurales, ADMR, sociétés privées, ...) 	<p>Les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs du territoire, à l'est et au sud, très peu peuplés (7hab./km²) et peu équipés • Un accès aux services fortement dépendant de l'accès à l'automobile dans certaines parties du territoire • Une couverture numérique (Internet, téléphonie mobile) qui ne répond pas aux attentes des utilisateurs notamment dans les zones rurales déjà peu pourvues en services • Un déficit de connaissance et de lisibilité sur l'offre de services • Un manque chronique de places dans les EHPAD notamment pour les personnes en grande dépendance • Une forte concentration des équipements et des associations dans l'agglomération châlonnaise <p>Les soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un déficit de médecins spécialistes sur l'ensemble du territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le déploiement prochain de la fibre optique sur tout le territoire (zone AMI autour de Châlons et RIP Grand Est) offrant de nombreuses possibilités dans les domaines de l'accès aux services et de la santé • L'appartenance au "triangle marnais" (Châlons, Epernay, Reims) permettant un accès aux équipements et services non présents sur le territoire • A moyen terme, la commune de Sommesous peut jouer un rôle de pôle de services au sud du territoire • Une volonté locale d'investissement notamment pour apporter des réponses au logement des personnes âgées et maintenir un bon niveau de services <p>Les soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la coordination entre les intervenants à domicile médico-sociaux et les médecins généralistes • Le développement des maisons de santé pluridisciplinaires 	<p>Les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le clivage entre individus ou groupes sociaux qui sont – ou se sentent – bien intégrés à la "société de l'information" et ceux qui sont – ou se sentent – exclus de cette société • La précarité des activités de services à la personne (mi-temps, temps et coûts des déplacements) • L'évolution démographique avec un vieillissement de la population qui s'accroît avec des services et des équipements et un parc de logements à adapter en évitant la solution de l'autoenfermement résidentiel • La diminution des services au centre et à la périphérie de la ville de Châlons-en-Champagne <p>Les soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • La menace d'une désertification médicale qui perdure compte tenu de l'âge des professionnels de santé présageant des départs à la retraite à peine compensés par les nouvelles installations de type MSP • Le manque d'anticipation des professionnels proches de la retraite pour leur succession
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le confortement de l'attractivité de l'agglomération châlonnaise pour l'ensemble des utilisateurs ➤ Le maintien d'un maillage équilibré d'activités et de services pour assurer une juste proximité sur l'ensemble du territoire ➤ L'adaptation de l'offre d'équipements et de services aux évolutions démographiques notamment face au vieillissement ➤ Le renforcement des équipements et de la capacité d'accueil des professionnels (médical, social, ...) ➤ Le renforcement de la communication au sein du territoire sur l'offre en matière de services 	

3) Une dynamique démographique à conforter

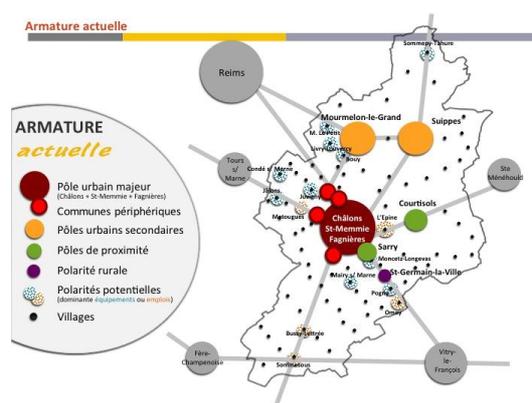
Bien qu'en baisse de moitié depuis 40 ans, le solde naturel positif du PETR reste le fait d'un taux de natalité supérieur à celui de la mortalité. D'un autre côté, le territoire voit partir chaque année plus d'habitants qu'il n'en voit s'installer chez lui. Le territoire tend à réduire son déficit migratoire par rapport aux précédentes périodes, en passant d'une perte moyenne nette de -587 individus/an dans les années 1990 à -474 individus/an dans les années 2000 puis à -395 individus/an sur la période 2008-2013, soit un ralentissement de 16,6% entre 2000 et 2013. La permanence d'un solde migratoire négatif dans le PETR entre 2008 et 2013 est aujourd'hui le fait de la commune de Châlons-en-Champagne (-2624 individus), le reste du territoire rural connaissant depuis une dizaine d'année un solde migratoire positif, témoignant de son attractivité résidentielle.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Taux de natalité en ‰	21,5	17,4	16,2	13,6	13,7	13,4
Taux de mortalité en ‰	7,9	7,9	7,6	7,7	7,6	7,6
Solde naturel en ‰	1,36	0,95	0,86	0,59	0,61	0,58

Source : INSEE, données harmonisées du recensement de la population 1968 à 2013

4) Un maillage territorial fragile

Le territoire est maillé autour de la ville centre de Châlons-en-Champagne et ses pôles secondaires (Suippes, Mourmelon-le-Grand, Courtisols, Sommepey-Tahure, Pogny, Sommesous) qui concentrent la majorité des activités économiques, des emplois, des équipements et services, et de la population du territoire.



Pour identifier les pôles secondaires, deux modes de caractérisation ont été retenus :

- ✓ compter plus de 500 habitants et posséder au minimum 3 équipements ou services parmi ceux de la gamme intermédiaire définie par l'INSEE

OU

- ✓ compter plus de 6 services de proximité étudiés dans le schéma d'amélioration de l'accessibilité aux services

La ville de Châlons qui regroupe 52% des logements du PETR (84% se situent dans la CAC) connaît un phénomène de périurbanisation depuis quelques années. L'agglomération perd en attractivité du fait de son parc vieillissant, de la perte de son statut de capitale régionale et du départ de l'armée. Ces phénomènes se traduisent notamment par de la vacance. En 2015, la ville de Châlons concentre 12,9% de logements vacants contre 10,3% sur l'ensemble du territoire. Un contrat de redynamisation du site de la défense (CRSD) est en

cours depuis 2015 pour compenser le départ de l'armée. S'ajoute à cela des opérations de revitalisation et rénovation de l'habitat au centre-ville. Cependant, la périurbanisation de Châlons profite au reste du territoire qui gagne en population et donc en logement, même s'il s'agit essentiellement de logement pavillonnaire (56,1% de logements individuels). De ce fait, les villes comme Mourmelon-le-Grand et Suippes prennent une place de « villes relais » du fait de l'accroissement de leur population.

Il faut tout de même noter le rôle du « Triangle marnais » (Châlons, Epernay, Reims), qui apporte chaque jour des flux de population active sur le territoire du PETR.

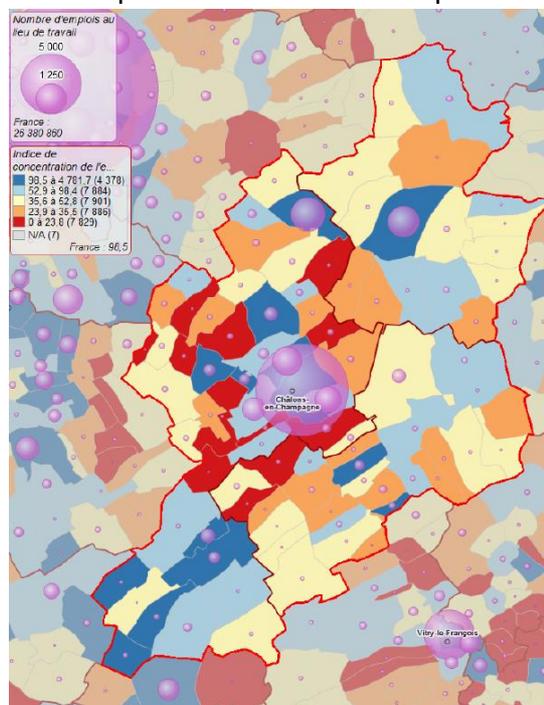
VOLET 2 - Revitalisation des bourgs centres

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un solde naturel positif • L'appartenance au "triangle marnais" (Châlons, Epernay, Reims) et les retombées positives en termes de population et de flux économiques de la proximité des villes marnaises et de certains pôles économiques • Une ville centre à taille humaine offrant une qualité de vie reconnue et une offre diversifiée de produits logements (typologie et statut d'occupation) • Les petites villes de Mourmelon-le-Grand et Suippes qui tirent parti de la proximité de Reims et des flux migratoires positifs liés à la présence des deux camps militaires • Des villages dont le développement bénéficie d'un foncier relativement abondant et d'un cadre de vie campagnard recherché 	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'un déficit migratoire toujours présent à l'exception du secteur nord • La perte du statut de capitale régionale de Châlons-en-Champagne conjuguée au départ du 1^{er} RAMa et de la 1^{ère} Brigade Mécanisée • Des phénomènes de périurbanisation qui impactent la ville centre et se traduisent par une diminution de la construction de logements et la fermeture de certains équipements publics comme des écoles • Une représentation quasi exclusive de l'habitat pavillonnaire dans les secteurs ruraux qui restreint les possibilités de parcours résidentiels • Une vacance au sein du parc de logements qui touche plus fortement la ville centre • Une obsolescence d'une partie du parc de logements dans le parc social comme dans le parc privé ancien • Une fragilité du tissu commercial des centres villes affaiblis par le poids du commerce de périphérie et l'évolution des modes de consommation
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'un Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) • Une politique globale de redynamisation du centre-ville de Châlons portant sur le logement, les commerces, l'aménagement des espaces publics et les déplacements • Des friches à revaloriser notamment au cœur de l'agglomération châlonnaise • Une couverture du territoire du pays par deux OPAH (OPAH de "Cités en Champagne" sur 38 communes et "OPAH Mourmelon, Moivre, Coole, Suippe et Vesle" sur 52 communes) • Des démarches de programmation de l'habitat en cours (PLH de Châlons-agglo) et projetées (PLUih de la Communauté de communes de la région de Suippes) • Le PLH de Châlons-en-Champagne qui fixe une stratégie de reconquête du parc de logements • Un consensus croissant autour des logiques de renouvellement urbain et de valorisation des potentiels fonciers au sein du tissu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution démographique avec une répartition inégale de la population pouvant à long terme affaiblir la position de la ville centre et sa capacité à maintenir une offre de services pour l'ensemble du territoire • Un développement résidentiel "villageois" qui privilégie les extensions résidentielles en périphérie du tissu urbain au détriment des cœurs de village où le taux de vacance augmente • Un bâti traditionnel (pans de bois – carreaux de terre – craie) insuffisamment valorisé/entretenu même si il existe des efforts sur le bâti patrimonial
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La nécessité de favoriser une dynamique démographique positive ou de l'entretenir ➤ La nécessité de conforter l'appartenance du pays au "triangle marnais" et d'accompagner les dynamiques socioéconomiques positives des territoires voisins ➤ Le développement des conditions d'un parcours résidentiel pour tous les ménages sur l'ensemble du territoire ➤ La diversification de l'offre de logements en ville et en centre bourg ➤ La reconquête des cœurs de village et la réhabilitation du parc ancien de logements 	

5) Un territoire avec une identité agricole et patrimoniale forte

L'économie et l'emploi :

Le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne est marqué par la présence de l'agriculture, véritable identité du territoire et socle de développement économique, elle représente 139 700 hectares (SAU) soit environ 80% de l'espace et est un pôle d'emploi important. Il s'agit d'ailleurs d'une agriculture moderne, High-Tech, où l'on peut retrouver des coopératives agricoles parmi les leaders mondiaux (Cristal Union, InVivo, Tereos, Vivescia, Soufflet, etc.). Au-delà de cette activité agricole, la majeure partie des pôles économiques est localisée au niveau de l'agglomération de Châlons et au sud du territoire (7 établissements sur 10 sont localisés sur Châlons et sa périphérie). La particularité du nord, est d'être occupé par des grands camps nationaux militaires. Le bronze industriel localisé à Suippes reste une exception et présente des potentiels de développement économique important dans le domaine de l'industrie. Le PETR présente une spécialisation marquée notamment dans le domaine de la logistique et dans celui des services administratifs et de soutien (55% des établissements sont des services contre 24% de commerces, 11% liés à la construction et 10% pour l'industrie).



Source : Observatoire des territoires – CGET – INSEE RP 2013

Le tourisme :



Le potentiel touristique du PETR est généralement en lien avec la renommée mondiale du champagne mais aussi du tourisme vert et du tourisme de mémoire. La vallée de la Marne s'impose comme le paysage marquant et structurant du territoire au sein du paysage agricole. La capacité d'accueil touristique du PETR, avec 8 lits pour 100 habitants est très inférieure à la demande. Il faut noter tout de même une progression de +11,5% nuitées entre 2010 et 2014 (*Agence Départementale du Tourisme, 2015*). Le PETR est parcouru par 30 cours d'eau et Châlons-en-Champagne cultive son image de ville d'eau et de verdure, notamment avec une scénographie « Metamorph'eau'ses » qui fait découvrir ses richesses architecturales à travers une mise en lumière et un

parcours à emprunter en barques.

Un label « Ville d'art et d'histoire » a été décerné à la ville de Châlons, grâce à son patrimoine de constructions qui date du XVII, XVIIIe siècle (4 églises classées dont 1 au patrimoine mondial de l'Unesco).

Le PETR profite donc d'atouts naturels et patrimoniaux marquants et incontestables, notamment à travers cette ligne directrice qu'est la Marne.

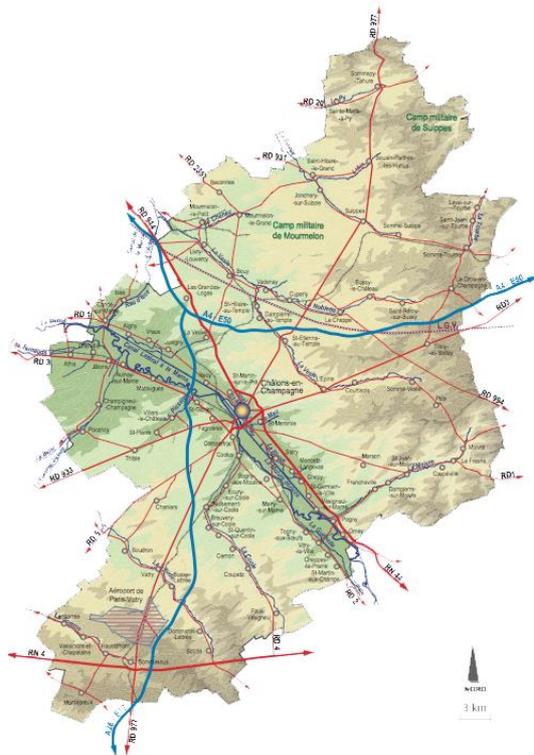
VOLET 3 - Attractivité du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Economie/emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture représente une occupation majeure de l'espace et un secteur innovant qui est en capacité de conserver une position clé sur les grandes productions (céréales, oléoprotéagineux, betteraves) et d'évoluer vers de nouvelles valorisations alimentaires et non alimentaires • L'économie de la "défense" avec la proximité de trois grands camps militaires (Mailly-le-Camp, Mourmelon-le-Grand et Suippes) complémentaires dans leurs missions et équipements • Les activités logistiques qui tirent parti du positionnement géographique du pays entre de grands bassins de population et de son accessibilité routière et ferroviaire est-ouest et nord-sud • Une offre de sites économiques bénéficiant le plus souvent de la multimodalité rail/route et même fer/air/route autour de l'Aéroport de Paris-Vatry • Un réseau de 3 pépinières pour accompagner les créateurs d'entreprises <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire chargé d'histoire avec un riche patrimoine culturel, architectural et naturel • Un patrimoine classé patrimoine mondial de l'UNESCO (avec le passage du chemin de St Jacques de Compostelle) • Un territoire situé à proximité immédiate de grands bassins de population et une accessibilité aisée • L'implication de nombreuses communes dans les démarches de fleurissement • La présence de grands itinéraires de randonnée (GR14 – Via Francigena) • La diversité des thématiques touristiques dont certaines, comme le tourisme d'affaires, sont moins dépendantes des critères de saisonnalité • Le savoir-faire de l'agglomération châlonnaise en matière de foires et salons • Une bonne qualité de l'hébergement rural et de plein air • Une bonne image de la région auprès de la clientèle étrangère 	<p>Economie/emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'unité urbaine de Châlons-en-Champagne concentre la majorité des établissements économiques et de l'emploi du pays • La fragilisation du socle économique de Châlons-en-Champagne avec la perte du statut de capitale régionale venant s'ajouter au départ des effectifs militaires de la ville • Un essoufflement de l'économie locale depuis la crise de 2008 avec une baisse marquée de l'emploi salarié privé • L'impact environnemental des activités agricoles notamment sur la ressource en eau • Une implication limitée de l'agriculture sur le segment des productions locales et un déficit de structuration des acteurs <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des sites touristiques insuffisamment mis en réseau et un office de tourisme dont l'aire d'intervention ne recouvre pas le Pays de Châlons • Une capacité d'accueil limitée (hébergement et restauration) qui sature rapidement lors des grandes manifestations

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Economie/emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) qui permet au territoire de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales pour la création d'activités nouvelles Les perspectives d'avenir liées aux nouvelles filières de croissance inscrites dans les axes du CRSD et qui concernent : la "smart agriculture", les énergies renouvelables et le recyclage, les matériaux de construction innovants, et le développement d'une économie du "bien vieillir" touchant les domaines de l'habitat, de la santé et des technologies L'existence d'un potentiel important dans la restauration collective pour le recours aux circuits alimentaires de proximité La réunion de tous les services et acteurs liés au développement économique sur un seul site en janvier 2018 Les capacités d'accueil et le positionnement international de l'Aéroport Paris-Vatry L'investissement du territoire dans l'enseignement supérieur (campus 3000) et la recherche La proximité du pôle agroindustriel (IAR) situé à Reims avec des acteurs de l'agro-industrie fédérés et organisés <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> La reconnaissance de la valeur universelle du paysage viticole champenois avec le classement des coteaux, maisons et caves de Champagne au patrimoine mondial Les démarches en cours pour le classement au patrimoine mondial des sites mémoriels de la Grande Guerre La coopération avec les territoires voisins du département pour développer des offres touristiques Une volonté locale d'investir de champ du développement touristique par des initiatives publiques comme la mise en lumière des monuments le long des canaux de Châlons ("Métamorph'eau'ses"), l'aménagement de la véloroute le long du canal latéral à la Marne ou le développement sur le département de la Marne de la technologie numérique "Beacon" pour informer et orienter les visiteurs A plus long terme, les perspectives liées au développement du trafic passagers sur l'aéroport Paris-Vatry 	<p>Economie/emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Les incertitudes sur l'évolution de l'emploi public qui joue un rôle "d'amortisseur économique et social" Le développement de l'Aéroport Paris-Vatry qui tarde à se concrétiser et dont le subventionnement par les collectivités pourrait se réduire La volatilité des prix des produits agricoles liée à la globalisation des marchés avec comme incidence une plus forte variabilité des revenus des producteurs et à plus long terme les incidences du changement climatique <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Un déficit de notoriété et des préjugés négatifs sur le territoire Un territoire de passage avec une clientèle touristique potentielle qui ne s'arrête pas spontanément sur le territoire
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le confortement des potentiels économiques présents sur le territoire notamment dans les domaines de la logistique (aéroport de Paris-Vatry) ➤ Le soutien aux filières de croissance liées aux activités agricoles, aux filières énergétiques et à la "silver économie" ➤ La mise en valeur et en réseau du patrimoine paysager, naturel et bâti en lien avec la structuration du territoire par ses vallées ➤ Le développement du tourisme (produits, promotion, capacité d'accueil, animations, ...) ➤ L'amélioration du cadre et de la qualité de vie pour les habitants et les visiteurs 	

6) Un territoire très bien desservi par les transports

Le pays est traversé d'Est en Ouest par l'autoroute A4 (Paris-Strasbourg) et du Nord-Ouest au Sud par l'autoroute A26 (Troyes-Lille). Châlons est le lieu de convergence des grands axes de circulation du territoire avec deux routes nationales (RN44 et RN4) et deux départementales (RD977 et RD3).



autour de Châlons.

En 2013, l'INSEE répertorie parmi les actifs du territoire, 41 179 déplacements domicile-travail et 43 488 déplacements travail-domicile.

L'offre de transport collectif sur le PETR, représentée par les flux domicile-travail est constituée :

- ✓ De vols réguliers depuis l'aéroport de Paris-Vatry, vers Porto et le Maghreb (Alger, Marrakech, etc.) ;
- ✓ De dessertes ferroviaires fréquentes entre Châlons et Reims, Epernay, Vitry le François, et au-delà Paris, mais aussi entre Mourmelon-le-Petit, Reims et Châlons ;
- ✓ De 6 lignes de bus interurbains ;
- ✓ Des bus urbains sur l'agglomération de Châlons ;
- ✓ D'un transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite sur 26 communes

Source : DDT

Le réseau de transport périurbain de la CAC, SITAC, offre aussi un service de location de vélo moyenne et longue durée et a mis en ligne un site de covoiturage. La Véloroute de la vallée de la Marne constitue un maillon de l'itinéraire national et européen Paris-Strasbourg-Prague, 10 km de chemin de halage ont été aménagés au sein du PETR et relient Recy-Châlons-Sarry. La portion reliant Recy à Condé-sur-Marne est circulaire mais pas spécifiquement aménagée. La CAC envisage donc la réalisation d'une étude de faisabilité sur le prolongement de la V52 de Recy à Condé-sur-Marne, dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Le pays est traversé par 2 infrastructures navigables :

- ✓ Le canal latéral à la Marne, qui longe la marne de Vitry-le-François à Dizy, il dessert les communes de Châlons-en-Champagne et Condé-sur-Marne ;
- ✓ Le canal de l'Aisne à la Marne, il débute à Berry-au-Bac (Aisne) et s'achève à Condé-sur-Marne.

La création d'une plateforme multimodale sur la gare de triage de Châlons-en-Champagne contribuera à revitaliser un site logistique existant et à la relance du fret ferroviaire. La réalisation de cette plateforme passe par le prolongement du boulevard périphérique Nord-Ouest qui raccordé à la RN44 permettra de la relier directement.

VOLET 4 - Les mobilités

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau autoroutier (A. 4 et A. 26) et routier (RN. 44, RN. 4, RD 977) performant et un bon maillage de l'ensemble du territoire ▪ Le positionnement de l'agglomération sur le croisement de lignes ferroviaires majeures ▪ Un accès au réseau TGV (deux liaisons quotidiennes vers Paris) ▪ La grande qualité des infrastructures de l'Aéroport de Paris-Vatry ▪ Un accès au réseau fluvial européen via le canal latéral à la Marne ▪ Le développement des pistes cyclables au travers de l'agglomération châlonnaise ▪ Une topographie favorable aux modes de déplacements actifs ▪ L'inscription sur de grands itinéraires cyclables nationaux, régionaux et départementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les nuisances dues aux flux de circulation (bruit le long de la RN. 44 et sentiment d'insécurité dans les traverses des villages rue) ▪ L'absence de contournement routier complet de l'agglomération châlonnaise ▪ Une desserte TGV en dessous des attentes de la population et des entreprises ▪ L'obsolescence de la desserte ferroviaire de l'Aéroport Paris-Vatry ▪ Un équipement aéroportuaire qui peine à s'imposer à proximité des grands aéroports parisiens ▪ Des infrastructures cyclables encore trop peu nombreuses (itinéraires non complets) pour développer les liaisons domicile-travail ▪ Une offre de mobilité collective inexistante sur certaines parties du territoire et une forte dépendance à l'automobile ▪ Le tonnage limité sur le canal latéral à la Marne et une désaffectation pour ce mode de transport des marchandises ▪ Un manque de visibilité voire de connaissance sur les différentes offres de transport
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achèvement du contournement nord-ouest de l'agglomération qui permettrait d'améliorer la desserte des zones d'activités et l'accessibilité à l'aéroport de Paris-Vatry et de fluidifier le trafic automobile ▪ La mise en œuvre d'une plate-forme multimodale rail-route sur l'ancienne gare de triage de Châlons ▪ L'amélioration du cadencement des Trains Express Régionaux au sein du "triangle marnais" ▪ Le développement des mobilités alternatives ▪ Une volonté locale d'investir dans le développement des modes actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le vieillissement de la population et la problématique de mobilité des personnes ne pouvant plus utiliser leur véhicule ▪ La précarité énergétique des ménages liée aux déplacements ▪ La difficulté de financer l'achèvement du contournement routier nord-ouest de l'agglomération châlonnaise (traversée de la vallée de la Marne)
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La valorisation des infrastructures et des atouts de la multimodalité (fer-air-route) ➤ L'amélioration des dessertes ferroviaires pour les liaisons supraterritoriales ➤ Le développement des modes actifs et de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire ➤ L'amélioration de la communication sur les offres de déplacement ➤ La réduction des nuisances liées à la mobilité 	

les 6%) et des espaces "naturels" relictuels essentiellement représentés par les savartset pinèdes des camps militaires de Suippes et Mourmelon.

9) L'éolien, une spécificité locale en termes d'énergie

L'énergie éolienne connaît un essor particulièrement important, notamment dans le sud du territoire de part et d'autre de la vallée de la Marne. La présence des camps militaires et de monuments historiques inscrits dans l'agglomération est un facteur limitant le développement des éoliennes sur l'ensemble du territoire. Sur le PETR, on dénombre 67 éoliennes existantes et 40 dont le permis est accordé (*DDT51-AUDC, Fév. 2015*). Afin de s'adapter au développement nettement supérieur aux prévisions de départ et de prendre en considération les impacts environnementaux qui lui sont liés (en termes de paysages, de milieux naturels ou de bruit), le schéma régional éolien de 2005 a été révisé en 2012 et constitue le nouveau document de référence de l'éolien maîtrisé. Il fixe à l'horizon 2020, l'objectif de porter à 2870 MW la puissance éolienne installée en Champagne-Ardenne. Au vu des projets d'installations en cours, il est fort probable que les objectifs du Grenelle pour l'éolien seront atteints en Champagne-Ardenne.

De plus, il existe un projet photovoltaïque à Châlons-en-Champagne et un projet éolien au Mont de l'arbre qui sont en cours d'étude. La CAC a signé la convention TEPCV en décembre 2015 et l'avenant en décembre 2016.

10) Une gestion des déchets optimisée

L'ensemble des communes fait partie du Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (Syvalom). 21 déchetteries sont recensées (*note STPP avril 2015*).

Concernant le traitement, après transit par un centre de transfert, les déchets non recyclables sont dirigés vers l'unité de traitement du SYVALOM à La Veuve (100% électrique). Les objectifs fixés en 2020 et 2050 de production d'énergie via la valorisation des déchets sont largement dépassés, avec une production dépassant les 39 800 MWH, soit 152% de l'objectif 2020.

VOLET 5 - La transition écologique

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De grands espaces naturels qui bénéficient de mesures de protection et/ou de gestion (sites Natura 2000) ▪ Une production d'énergie éolienne importante ▪ Un bon niveau d'équipement pour la gestion des déchets avec une valorisation énergétique et agronomique ▪ Une qualité de l'air globalement bonne ▪ Des paysages généralement préservés des phénomènes de mitage ▪ La présence remarquable du végétal et de l'eau dans les villages comme dans l'agglomération ▪ L'existence de plans de prévention des risques naturels (inondation et cavités souterraines) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des milieux naturels "ordinaires" qui restent exposés à de fortes pressions ▪ Une ressource en eau (nappe de la craie) sensible aux activités humaines ▪ Les affluents de la Marne qui peuvent connaître des assècs et présentent un constat identique aux eaux souterraines sur le paramètre "Nitrates" ▪ Des consommations énergétiques résidentielles élevées due à un parc vieillissant ▪ L'utilisation majoritaire de la voiture individuelle dans les déplacements et l'autosolisme ▪ L'emploi des énergies alternatives dans le parc résidentiel encore peu développé ▪ Les grands paysages agricoles peu reconnus ▪ Des extensions urbaines récentes en rupture avec l'identité des villages dans la forme urbaine et l'architecture ▪ Des espaces de transition paysagère trop souvent oubliés dans les extensions urbaines récentes ▪ Des risques naturels : inondation par débordement de la rivière Marne et mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières souterraines
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création d'une SEM énergie par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ▪ La mise en œuvre d'un agenda 21 à l'échelle de la Communauté d'agglomération ▪ La labellisation TEPCV de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ▪ La mise en œuvre de plusieurs OPAH couvrant tout le territoire du Pays de Châlons ▪ La création prochaine d'une plateforme de rénovation énergétique à l'échelle du Pays de Châlons ▪ Le potentiel de création d'emplois dans les domaines de la transition énergétique ▪ Un important gisement d'économie d'énergie via la réhabilitation, le renouvellement et l'éco-responsabilisation ▪ Des démarches expérimentales menées par l'association "Symbiose pour des paysages de biodiversité" pour le renforcement de la biodiversité dans l'espace agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'érosion de la biodiversité ▪ La dégradation de la qualité paysagère (perte des espaces de transition, disparition du bâti traditionnel) ▪ Les incidences du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux naturels
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La préservation et la mise en valeur des ressources et des espaces naturels en lien avec la trame verte et bleue ➤ L'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments et des logements ➤ La gestion des risques naturels et technologiques ➤ Le développement des énergies renouvelables 	

11) Une population qui présente des contrastes sociaux

Sur le territoire du PETR, le revenu disponible médian par ménage en 2013 atteint 22 646 €. Il revêt des disparités importantes par commune dans une fourchette comprise entre 17 602 € à Suippes à 27 806 € à Soudé.

La CC de la Moivre à la Coole et la CAC présentent des revenus disponibles médians par ménage presque identiques (22 920 €) alors que la CC de la région de Suippes affiche un niveau de vie médian légèrement en repli (21 259 €). Cependant, le trait le plus significatif est que le pôle urbain de Châlons-en-Champagne ainsi que les villes de Mourmelon-le-Grand et Suippes présentent les niveaux de vie médian les plus faibles sur le territoire. Ces communes concentrant le parc de logements aidé du territoire, accueillent par conséquent une forte proportion de ménages à faibles revenus. A l'inverse, ce sont les communes de la couronne péri-urbaine de Châlons-en-Champagne qui attirent les ménages les plus aisés ainsi que quelques communes du sud du PETR, résolument tournées vers l'économie céréalière.

12) Des dispositifs de cohésion sociale bien présents

Afin d'accompagner les populations, de nombreux dispositifs sont mis en place tel que la mission locale, ou encore l'AGICAC (Association de gestion de l'insertion de la CAC). Des associations sont présentes sur l'ensemble du territoire et des OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) ont été lancées dans les quartiers défavorisés. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est « engagée depuis six ans sur le renouvellement des quartiers d'Orléans et de La Bidée dans la commune de Châlons. L'objectif principal était de recréer du lien entre les quartiers, tout en désenclavant la Rive gauche de Châlons. Avec 69 millions d'euros d'investissements, l'ORU a permis de transformer ce territoire et d'enclencher une dynamique qui se poursuit avec des aménagements supplémentaires en cours de projet ».

De plus, l'agglomération châlonnaise bénéficie d'équipements structurants et d'acteurs socio-culturels reconnus (les arts du cirque, la scène nationale "La Comète", un festival international de cinéma War on Screen, etc.). En dehors de Châlons-en-Champagne, l'association "Les Moissons Rock" organise chaque année un festival de musique à Juvigny, réunissant plusieurs milliers de spectateurs. L'offre d'équipements sportifs du PETR est elle aussi importante et diversifiée, avec notamment la présence d'infrastructures de grande qualité dans des disciplines pourtant peu médiatiques comme le vol à voile à Ecury-sur-Coole, le tir à Châlons-en-Champagne, le golf à Courtisols et Mourmelon-le-Grand, etc. Le secteur nord du territoire bénéficie par ailleurs de la présence de l'armée qui contribue au haut niveau d'équipements avec par exemple une piscine à Mourmelon-le-Grand et une à Suippes. Tous ces dispositifs permettent de renforcer le dialogue et le lien entre la population du PETR.

VOLET 6 - La cohésion sociale

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des actions d'information et d'orientation vers l'emploi pour les jeunes adultes (MILO) ▪ L'existence de structures d'insertion professionnelle (AGICAC, Aitre-Abi 51) ▪ Un tissu associatif dense tant dans l'agglomération qu'en milieu rural ▪ Peu de problématiques d'habitat dégradé ou insalubre ▪ Une grande solidarité entre les habitants dans les villages ruraux ▪ Un regain d'attractivité et d'image des quartiers d'habitat social Orléans, La Bidée et Vallée Saint-Pierre de Châlons-en-Champagne suite aux opérations de renouvellement urbain ▪ La mise en place d'actions de réussite éducative, de gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers sensibles de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des échanges insuffisants entre population civile et population militaire ▪ La disparité territoriale de la répartition de la population en fonction des revenus ▪ Un accroissement des familles monoparentales dans les principales polarités urbaines ▪ L'accès de certains publics à l'offre culturelle ou de loisirs en l'absence de service de mobilité ▪ Un parc locatif social important mais inégalement réparti
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La poursuite des opérations de renouvellement urbain dans l'agglomération (quartier du Verbeau) ▪ Le développement des projets d'économie sociale et solidaire ▪ Les manifestations organisées par les collectivités ou des associations qui rythment la vie locale et qui contribuent à créer du lien social ▪ Des actions culturelles majeures comme le Festival international War on Screen qui visent à développer le lien rural-urbain, à impliquer le jeune public et à mieux faire connaître le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'augmentation des phénomènes de précarité énergétique ▪ L'augmentation des cas de dépendance chez les personnes âgées ▪ Le décrochage d'une partie de la population face aux enjeux du numérique
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La lutte contre la précarité énergétique et le développement de l'économie sociale et solidaire ➤ Le développement des relations et des liens avec les camps militaires ➤ Le confortement du lien social et générationnel ➤ Le renforcement des échanges/relations entre les collectivités urbaines et rurales ➤ Le développement d'une offre culturelle fédératrice ➤ La lutte contre la fracture numérique 	

c. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département en mars 2017	Etat d'avancement Pays de Châlons en Champagne
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	10	1 à Suippes 
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	CESP 7 PTMG 73	
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	4	
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	nombre de contrats et part population couverte	2015	0	
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nombre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	12 en janvier 2017	1 à Suippes 

L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nombre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	Avril 2016: sur 407 écoles toutes connectées en haut débit, 65,11% ont un débit inférieur à 2048 Kb/s, 33,42% ont un débit compris entre 2048 Kb/s et 10 Mb/s et 1,47% ont un accès très haut débit supérieur à 10 Mb/s	
	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nombre de conventions	2015-2017	0	
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nombre de PEDT	2015	A ce jour, la Marne compte 213 communes avec au moins une école, pour presque 50.000 élèves. 185 communes sont couvertes par un projet éducatif territorial (PedT), soit 87 %.	

	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU CŒUR DES RURALITÉS	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	résidences d'artistes en milieu scolaire (30000 euros) PAG 1 ^{er} degré (30000 euros) Dispositifs mobiles en milieu rural Convention DRAC/DRAAF lycées agricoles	
	MOBILITÉ ET TEE	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nombre de plateformes opérationnelles / cofinancées		2016 : organisation de la compétence TER de la Région	Plateforme régionale en cours de restructuration 
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017		
	SDAASAP	Mesure du 20/05	conclure les SDAASAP d'ici fin d'année	état d'avancement de la démarche			En cours de finalisation 
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	ACCES AU NUMÉRIQUE ET CONNEXION AU TÉLÉPHONE MOBILE, DES IMPÉRATIFS POUR	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	NC	non disponible Plan développé en lien avec la Région Grand Est 

	L'ATTRACTIVITE	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	0	
	UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	lancement du 1er appel à projets GIEE à l'échelle Grand Est (dossiers à déposer avant le 31 mai 2016)	NC
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0	NC
	DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	0	
	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	objectif 2016 : 526	

	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	1 +3 en devenir+ 1 contrat local de transition énergétique	
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	6	
	AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	NC	NC
	LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	0	0
	LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	42095	0	0

Accompagner les collectivités et les territoires	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	FSIL enveloppe 1 : 110 dossiers retenus 4.753.894 € programmés FSIL enveloppe 2 (bourgs centres) 17 dossiers retenus - 3.541.720 € programmés	
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	237 dossiers retenus 8.386.735 € programmés	

Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

L'implication de l'État en faveur du développement local vise à impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité, de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants, en s'adaptant aux spécificités territoriales. L'objectif est de renforcer les capacités des territoires et de leurs élus à porter et développer des projets qui permettent une proximité de l'action publique, son adaptation aux besoins réels de ses habitants et une efficacité dans leur mise en œuvre, dans une logique de cohérence plutôt que de concurrence territoriale.

Sur le pays de Châlons-en-Champagne, cette stratégie se concrétise notamment au travers des interventions suivantes :

- **La co-construction de dynamiques territoriales :**
 - ✓ L'élaboration, avec le conseil départemental de la Marne, du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), dont le diagnostic s'appuie sur un recensement des attentes du public et des acteurs locaux, et dont les orientations et le plan d'actions sont le fruit d'un travail participatif et d'une concertation territoriale soutenue.
 - ✓ Le copilotage, avec la ville de Châlons-en-Champagne et la communauté d'agglomération, de la mise en œuvre du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) et du Contrat d'Accompagnement à la Redynamisation (CAR) 2015-2020, signés en septembre 2015 pour accompagner la concrétisation d'un nouveau modèle de développement, suite à la dissolution des unités militaires de la ville et la perte de statut de capitale régionale.

- ✓ Le CRSD prévoit ainsi sur 4 ans 130 M€ d'investissement, aidés à hauteur de 30 M€ par l'État.
 - ✓ L'accompagnement du projet de Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte (TEPCV) porté par Châlons Agglo, dont la convention a été signée en décembre 2015 et qui représente un appui financier de 2 M€ pour des actions s'échelonnant au maximum sur 3 ans.
 - ✓ L'accompagnement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur les périmètres 2014 des EPCI :
 - Pour la CAC, convention signée en décembre 2015 avec un financement ANAH de 4,4 M€ et 445 K€ de FART sur le programme « habiter mieux »
 - Pour les Communautés de communes de la région de Suippes et de la Moivre à la Coole, convention signée en mai 2016 avec un financement ANAH de 1,5 M€ et 226 K€ de FART sur le programme « habiter mieux »
 - L'accompagnement des projets de territoires et actions concrètes des collectivités territoriales :
 - ✓ La mobilisation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fond National pour l'Aménagement du Territoire (FNADT) dans le cadre du volet territorial du contrat de plan, pour aider à la concrétisation des projets portés par les différentes collectivités.
- En 2016 :
- ✓ DETR : 42 projets aidés à hauteur de 1,4 M€, représentant 6,3 M€ d'investissement
 - ✓ FSIL : 17 projets aidés à hauteur de 1,2 M€, représentant 9,2 M€ d'investissement
 - ✓ FNADT : 1 projet aidé à hauteur de 90 000 €, représentant 4,3 M€ d'investissement
 - ✓ La participation aux réflexions sur l'élaboration des planifications en matière d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du PETR, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes de la région de Suippes, réflexions sur le lancement d'un PLUi de la communauté de communes de la Moivre à la Coole, et divers PLU à l'échelle communale.
 - ✓ La conclusion d'un contrat de ruralité sur le territoire du PETR de Châlons-en-Champagne a pour objectif de mettre en synergie les stratégies locales et les leviers d'intervention de l'État afin d'adapter et d'optimiser l'intervention des acteurs publics en faveur de la ruralité.

Etat des dispositifs, plans d'action, conventions et schémas locaux

Le "pacte pour la ruralité" de la Région Grand Est

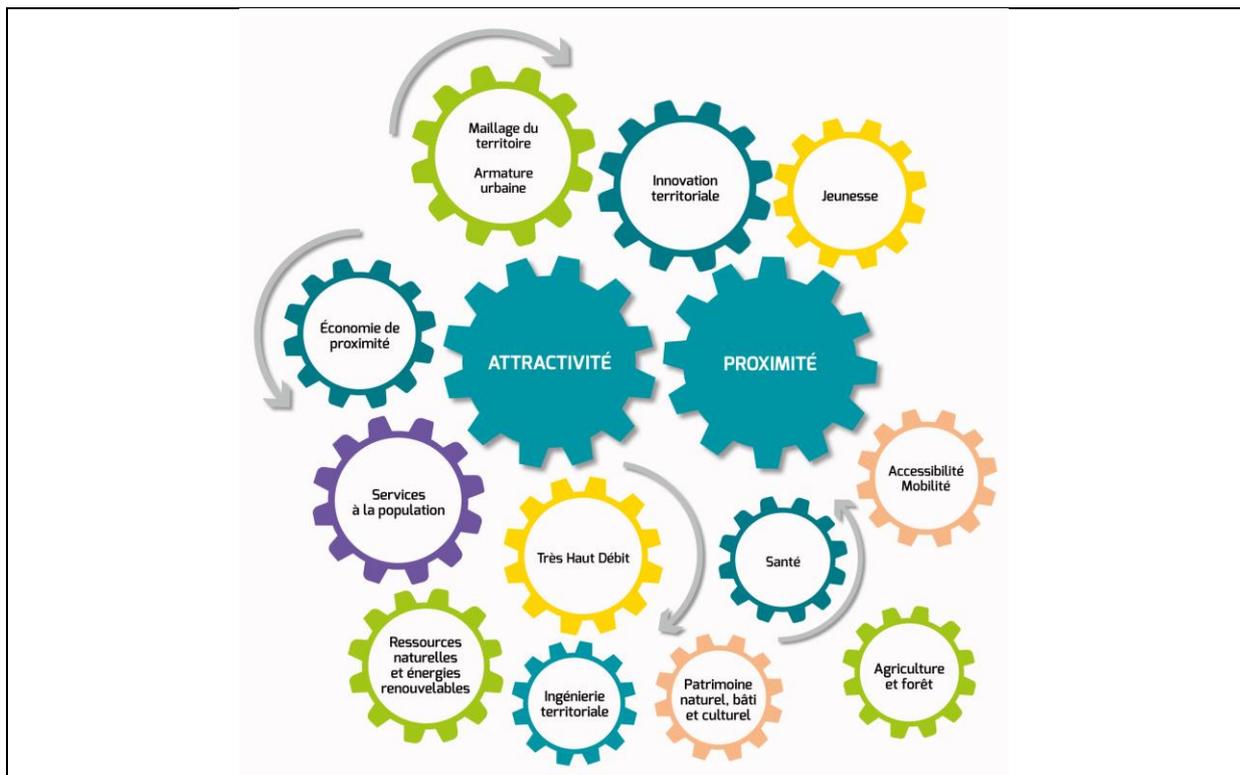
La Région Grand Est compte 5 152 communes dont 90 % ont moins de 2 000 habitants. Les espaces ruraux représentent 94% du territoire régional et plus de 51% de sa population.

L'interpellation de nombreux élus et citoyens sur la question du devenir des territoires ruraux a conduit les élus régionaux à définir une politique d'aménagement du territoire pour gommer les inégalités territoriales, enrayer le déclin du monde rural, cultiver ses atouts et l'appréhender dans toutes ses dimensions.

Dès son installation en janvier 2016, l'exécutif régional avait annoncé l'élaboration d'un "pacte pour la ruralité" afin de soutenir, développer et valoriser les territoires ruraux dans leur diversité autour de quatre axes prioritaires :

- ✓ Assurer une meilleure accessibilité numérique et physique des territoires ruraux ;
- ✓ Maintenir et développer les activités économiques notamment artisanales et commerciales, de services, culturelles et touristiques ;
- ✓ Favoriser la capacité d'action des territoires ruraux en leur permettant notamment d'accéder à des compétences en termes de connaissance, d'expertise, d'ingénierie et de montage de dossiers ;
- ✓ Territorialiser l'action régionale pour en accroître l'impact et l'efficacité.

Sur la base de ces objectifs et priorités, la Région a lancé tout au long de l'année 2016 une vaste consultation des espaces ruraux afin de mieux comprendre leurs atouts et difficultés spécifiques et de vérifier l'adéquation des outils à mettre en œuvre.



De manière concrète, le pacte pour la ruralité se traduit en 2017 par :

- ✓ La création d'un nouveau fonds régional spécifique : le Fonds d'Initiatives Rurales (FIR) doté annuellement d'une enveloppe de 1 M€ de crédits régionaux complétés par des fonds dégagés par des acteurs publics et privés et destinés à soutenir des projets expérimentaux et innovants.
- ✓ La création de 12 agences territoriales pour répondre au besoin de proximité des bassins de vie. Ainsi, aucune commune n'est à plus de 80 km des services de la Région Grand Est.
- ✓ L'accès à la fibre optique très haut débit pour un investissement de 1,3 milliard d'euros bénéficiant prioritairement aux entreprises et aux communes les plus mal desservies et permettant le raccordement de 910 000 prises.
- ✓ Un soutien affirmé aux 6 parcs naturels régionaux en faisant en sorte qu'ils deviennent des acteurs majeurs de la politique régionale en matière de biodiversité et un lieu d'expérimentation des politiques régionales.

- ✓ Un soutien spécifique à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier protégé au titre des monuments historiques des communes de moins de 6 000 habitants. Un dispositif sélectif, organisé avec la fondation du patrimoine, permet également de soutenir les projets d'excellence des communes de moins de 6 000 habitants désireuses de protéger et mettre en valeur un patrimoine de proximité non protégé.
- ✓ Un soutien aux activités agricoles pour un montant de 9,5 M€.
- ✓ Des aides structurantes aux communes situées en zone rurale.
- ✓ Une bonification de certaines aides (majoration du taux ou du plafond de subvention) dans les territoires les plus fragiles.
- ✓ La création d'un laboratoire d'innovation rurale.

Au total, le "pacte pour la ruralité" mobilise 70 dispositifs ouverts à la totalité des territoires ruraux dont une douzaine seront renforcés dans les territoires les plus fragiles.

VOLETS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RURALITE

<p align="center">Correspondance Volet Contrat de ruralité</p> <p align="center">→</p> <p>Projets de territoire en cours</p> <p align="center">↓</p>	<p align="center">1. Accès aux services et aux soins</p>	<p align="center">2. Redynamisation des bourgs centres</p>	<p align="center">3. Attractivité du territoire</p>	<p align="center">4. Mobilités</p>	<p align="center">5. Transition écologique</p>	<p align="center">6. Cohésion sociale</p>
<p>Programme d'actions SDAASP 1ères pistes d'actions susceptibles d'être mises en avant</p>	<p>Services administratifs publics et privés</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 4 : accompagner les publics dans l'usage des outils numériques Action 5 : formaliser un réseau d'accès Action 6 : proposer un service mutualisé d'itinérance des services administratifs Action 7 : accompagner la mise en place d'outils de télémedecine <p>Commerces et services de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 1 : développer ou créer des commerces multiservices, des pépinières commerciales, des commerces et services associatifs ou coopératifs 			<p>Mobilités et transports</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 2 : soutenir le covoiturage territorialisé Action 3 : développer le transport solidaire 		<p>Différents thèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 4 : accompagner les publics dans l'usage des outils numériques Action 7 : accompagner la mise en place d'outils de télémedecine
<p>Marne 2025</p>	<p>Accueil de la petite enfance : offrir aux parents le choix de garde, individuelle ou collective, à proximité de leur domicile</p> <p>Scolarité : supprimer progressivement les regroupements pédagogiques dispersés qui subsistent, voire regrouper certains RPC en fonction de l'évolution de leur fréquentation. Adaptation des collèges aux enjeux de la mixité sociale et du numérique. Poursuivre la recherche d'excellence dans quelques lycées.</p> <p>Santé : élaborer un schéma d'installation de MSP</p>	<p>Logement : adapter le parc locatif pour mieux satisfaire la population installée et l'accueil d'une population nouvelle</p>	<p>Culture : créer plus de communication, plus de passerelles entre les offres culturelles (idée d'un "pass culture" marnais)</p> <p>Loisirs et sports : optimiser l'organisation et les moyens</p> <p>Tourisme : mieux structurer l'offre en organisant des circuits "clés en main" en proposant des offres spécifiques pour les parents et jeunes enfants, en actualisant la signalétique et en intensifiant la communication.</p> <p>Valoriser les points forts du département : pôle de compétitivité, université et grandes écoles, aéroport Paris-Vatry, entreprises "pépites".</p> <p>Formation : soutenir l'opération "grand campus" de l'URCA et afficher un nouveau cap pour 2025 autour de 35 000 étudiants sur les campus rémois et châlonnais</p>	<p>Mobilités : envisager un service mieux adapté aux besoins entre les 3 principales villes du département et relancer la concertation pour de meilleures liaisons avec Paris et Strasbourg</p>	<p>Engager le territoire dans le futur : ne pas creuser le fossé entre le développement urbain et les zones rurales, développer les circuits courts et mettre en œuvre le schéma départemental d'aménagement numérique</p>	<p>Handicap et personnes âgées : être imaginatif et soutenir les initiatives lancées (gérontologue de l'Est, projet "Trajectoire" de l'ARS, cluster "nouveaux lieux de vie pour seniors" du CRSD. Améliorer la réponse aux besoins de la population par la création ou extension des services et établissements.</p>

VOLETS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RURALITE

Correspondance Volet Contrat de ruralité → Projets de territoire en cours ↓	1. Accès aux services et aux soins	2. Redynamisation des bourgs centres	3. Attractivité du territoire	4. Mobilités	5. Transition écologique	6. Cohésion sociale
SCoT Orientations et objectifs PADD et/ou DOO du SCoT	<p>Axe stratégique 1 du PADD – renforcer l'attractivité résidentielle du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - produire une offre de services et d'équipements adaptée et accessible : perspectives de la "juste proximité". - porter attention à la qualité des conditions de vie <p>Axe stratégique 4 du PADD – soutenir les mobilités durables et les énergies alternatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accessibilité des équipements commerciaux par les transports collectifs et les modes actifs 	<p>Axe stratégique 3 du PADD – poursuivre un modèle de développement urbain polycentrique et en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la centralité urbaine de Châlons par la mise en œuvre de projets majeurs - densification de la zone agglomérée de Châlons (Compertrix, Fagnières, Saint-Martin, Saint-Memmie) - confortement des petites villes du territoire comme relais de la ville centre (Courtisols, Mourmelon, Pogny, Sommesous, Suippes) - développement modéré des bourgs et villages 	<p>Axe stratégique 2 du PADD – renforcer l'attractivité économique du territoire en capitalisant sur les forces existantes et en misant sur de nouvelles filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancrage des filières majeures : logistique, agriculture, industrie - soutien des filières d'avenir : smart agriculture, silver économie, recyclage, énergie - confortement de la présence des grands sites militaires et des administrations - développement de l'enseignement supérieur et de la recherche - développement de la filière touristique 	<p>Axe stratégique 4 du PADD – soutenir les modalités durables et les énergies alternatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer une meilleure articulation entre urbanisme et transports - favoriser l'innovation dans les modes de transport des personnes en diversifiant l'offre de mobilité et en développant les aménagements en faveur de l'intermodalité - développer l'intermodalité pour le transport des marchandises - optimiser la desserte routière et ferroviaire du territoire 	<p>Axe stratégique 4 du PADD – soutenir les modalités durables et les énergies alternatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - diversification des modes de production d'énergies renouvelables <p>Axe stratégique 5 du PADD – préserver et valoriser la fonctionnalité écologique du territoire et contribuer aux engagements de lutte contre le changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'un modèle de développement urbain économe en espace et en énergie - protection des réservoirs de biodiversité et des connexions écologiques - ménagement des ressources naturelles et prise en compte des risques et nuisances 	<p>Axe stratégique 6 du PADD – la qualité, leitmotiv de la planification territoriale du Pays de Châlons</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation et valorisation des entités paysagères et de la qualité du patrimoine - aménagement d'itinéraires de découverte du territoire - déploiement d'une démarche de marketing territorial à l'échelle du pays
Leader Programme d'actions Leader	<p>Action 2.1 – services à la population (300 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement offre innovante (échanges de services, savoir, ...) - optimisation de l'offre de services enfance et petite enfance - création de lieux d'hébergement innovant <p>Action 3.1 – développement économique local (250 K€)</p>	<p>2.1 – Les pôles d'une armature urbaine équilibrée et efficace (Châlons agglo, Mourmelon, Suippes, Sommesous/Haussimont, Pogny)</p>	<p>Action 2.2 – actions culturelles (200 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en valeur des sites remarquables - accueil mutualisé de spectacles <p>Action 3.2 – tourisme durable (250 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement de l'offre touristique (itinéraires, voies douces, 	<p>Action 2.1 – services à la population (300 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - mutualisation de moyens de transport <p>Action 2.2 – action culturelle (200 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de transports mutualisés pour faciliter l'accès aux représentations culturelles 	<p>Action 1.1 – ressources naturelles et environnement (220 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement et mise en valeur de sites naturels - organiser chantier test pour valoriser la biomasse et reconquérir la biodiversité - action de sensibilisation et communication <p>Action 3.1 – développement</p>	

VOLETS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RURALITE

<p align="center">Correspondance Volet Contrat de ruralité ➔</p> <p align="center">Projets de territoire en cours ⬇</p>	<p align="center">1. Accès aux services et aux soins</p>	<p align="center">2. Redynamisation des bourgs centres</p>	<p align="center">3. Attractivité du territoire</p>	<p align="center">4. Mobilités</p>	<p align="center">5. Transition écologique</p>	<p align="center">6. Cohésion sociale</p>
	<p>- valorisation économique des ressources locales et renouvelables (ex : circuits courts agricoles, marchés locaux, ...)</p> <p>Action 3.3 – coopération (160 K€)</p> <p>- coopération interterritoriale dans le domaine des services à la personne, dans le domaine des circuits courts alimentaires de proximité</p>		<p>événementiels)</p> <p>- développement d'infrastructures touristiques (soutien investissement pour création reprise restaurant hôtel, haltes nautiques, camping cars)</p> <p>- définition /développement d'une stratégie touristique (création office de tourisme de pays, animation, communication, sensibilisation,...)</p> <p>Action 3.3 – coopération (16 K€)</p> <p>- coopération interterritoriale dans le domaine touristique</p>		<p>économique local (250 K€)</p> <p>- accompagnement au développement des filières courtes (ex : biomasse, déchets, bois-énergie, énergies, ...)</p>	
<p>Actions programmées dans le cadre de TEPCV Châlons Agglo</p>	<p>Démonstrateur de rénovation de logements seniors, le démonstrateur porte sur l'expérimentation de nouveaux services numériques à destination des personnes âgées, permettant une optimisation énergétique et une réduction des émissions de GES notamment liées aux déplacements : création d'une chaire industrielle</p>			<p>- développement du vélo sur l'agglomération (schéma directeur, aménagement de pistes cyclables rue Jean-Jaurès, consignes à vélos, VAE en location)</p> <p>- développement de l'intermodalité : aménagement de 4 aires de covoiturage (intersection route de Troyes/avenue Pierre Semard + parking ZI Recy/St-Martin + parking Valmy/Sarrail + avenue Ste-Menehould/échangeur RN 44), installation de 8 bornes électriques</p>	<p>- aménagement d'une chaussée photovoltaïque (wattway) rue Thiers à l'intersection avec la rue des Fripiers</p> <p>- création d'un nouveau lieu-dit le "Jard potager" pour promouvoir l'éducation à l'environnement, favoriser l'approche sociale liée aux jardins et l'environnement et développer, sensibiliser, valoriser et préserver la biodiversité dans le périmètre rapproché du champ captant</p>	

VOLETS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RURALITE

<p align="center">Correspondance Volet Contrat de ruralité ➔</p> <p align="center">Projets de territoire en cours ⬇</p>	<p align="center">1. Accès aux services et aux soins</p>	<p align="center">2. Redynamisation des bourgs centres</p>	<p align="center">3. Attractivité du territoire</p>	<p align="center">4. Mobilités</p>	<p align="center">5. Transition écologique</p>	<p align="center">6. Cohésion sociale</p>
<p>Agglo Agenda 21</p>		<p>31 – Assurer un renouvellement urbain, permettant la réhabilitation de l'environnement et renforçant la convivialité Action 31.2 – revitaliser le centre-ville en y facilitant l'implantation d'activités commerciales et artisanales de proximité Action 31.3 – développer une stratégie pour permettre la revitalisation des sites mutables dans un esprit de développement durable Action 31.5 – aménager le quartier de la gare autour d'un pôle d'échange multimodal</p> <p>37 – Dynamiser la vie sociale de l'agglomération en particulier dans l'hyper centre de Châlons-en-Champagne, en s'appuyant sur l'identité spécifique du territoire Action 37.1 – pérenniser et intensifier les animations sportives, aquatiques et culturelles proposées dans les Jards Action 37.2 – développer les partenariats avec les acteurs culinaires locaux et mettre en place un événement festif autour des spécialités gastronomiques du territoire Action 37.3 – permettre la création de boutiques éphémères Action 37.4 – promouvoir l'action "Cœur de Ville"</p>	<p>22 – Améliorer la dynamique festive et culturelle de l'agglomération Action 22.1 – accompagner l'organisation d'un événement étudiant à rayonnement régional Action 22.2 – développer la culture et les ressources numériques en direction des jeunes</p> <p>25 – Appuyer le déploiement d'un réseau efficace et performant à la pointe de la technologie, facteur d'attractivité du territoire Action 25.1 – introduire un partenariat avec l'opérateur de fibre optique sur le territoire pour dynamiser les zones économiques, résidentielles, sanitaires et sociales prioritaires Action 25.2 – développer des connexions Wi-Fi en accès libre dans les lieux stratégiques, en particulier les endroits fréquentés par les étudiants</p> <p>26 – Développer le tissu industriel local en s'appuyant sur les atouts du territoire Action 26.1 – positionner le territoire de Châlons sur la valorisation non alimentaire de l'agriculture locale Action 26.2 – concrétiser le projet de Parc Agro-industriel Rive Gauche Action 26.5 – développer les pépinières d'entreprises</p> <p>32 – Améliorer le rayonnement et la cohérence touristique du territoire en s'appuyant sur les atouts naturels, historiques, gastronomiques et festifs du territoire Action 32.1 – mettre en valeur et développer l'attractivité touristique autour des voies d'eau Action 32.2 – développer des activités touristiques valorisant le passé historique de l'agglomération Action 32.3 – élaborer une offre de séjour touristique intégrée proposant des circuits d'exploration au départ de Châlons-en-Champagne et valorisant les initiatives de tourisme responsable Action 32.6 – renforcer l'attractivité des</p>	<p>34 – Favoriser les modes de déplacements plus solidaires et plus respectueux de l'environnement Action 34.1 – étudier le développement des transports doux (location de vélo moyenne-longue durée, covoiturage) dans les transports urbains Action 34.2 – apaiser la circulation dans les communes de l'agglomération Action 34.3 – poursuivre le développement d'aménagements cyclables sur l'agglomération Action 34.4 – proposer des ateliers-écoles de remise à niveau pour encourager la pratique du vélo</p> <p>41 – Développer les synergies territoriales à différentes échelles : échelon local, régional, métropolitain, national et international Action 41.1 – renforcer la desserte de Châlons-en-Champagne par le TGV Action 41.3 – conduire une étude de faisabilité pour la mise en place d'une billetterie électronique commune mutualisant les titres de transport entre Châlons, Reims et Epernay Action 41.4 – mettre en œuvre les préconisations issues de l'étude "mobilité durable sur les bassins rémois, sparnaciens et châlonnais" Action 42.1 – développer les modes de transport de marchandises plus respectueux de l'environnement Sous-action a) développer un pôle ferroviaire de transport et de logistique multimodal à caractère régional, par l'implantation d'un opérateur ferroviaire de proximité et la création d'une plateforme rail route sur le triage de Châlons</p>	<p>11 – Lutter contre la précarité énergétique Action 11.1 – promouvoir la construction durable, notamment à travers les chantiers écoles Action 11.2 – renforcer la lutte contre la précarité énergétique en s'appuyant sur l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Action 11.4 – participer à la mise en place de logements pédagogiques type "appartement témoin" démontrant les potentiels de réduction des consommations et coûts énergétiques Action 24.1 – accompagner les projets publics et privés de recours aux énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie</p>	<p>12 – Développer des formes d'organisation de la vie sociale Action 12.1 – susciter la création et accompagner le développement d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs, fondé sur l'entraide et la formation réciproque Action 12.2 – développer les jardins partagés Action 12.3 – étendre à d'autres quartiers de l'agglomération les actions d'implantation et de concertation de la population initiées dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain</p> <p>15 – Améliorer l'accompagnement de la population fragilisée en développant des logements et des services innovants adaptés pour les personnes âgées ou en situation de handicap Action 15.1 – promouvoir l'habitat groupé des personnes fragiles et mutualiser des services d'aide à la personne Action 15.2 – favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, par des aménagements, des équipements et des comportements adaptés</p> <p>16 – Soutenir activement le développement des projets d'Economie Sociale et Solidaire Action 16.1 – faire appel à des structures d'Economie Sociale et Solidaire dans la mise en œuvre des politiques du territoire</p>

VOLETS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RURALITE

<p align="center">Correspondance Volet Contrat de ruralité ➔</p> <p>Projets de territoire en cours ⬇</p>	1. Accès aux services et aux soins	2. Redynamisation des bourgs centres	3. Attractivité du territoire	4. Mobilités	5. Transition écologique	6. Cohésion sociale
			<p>événements sportifs et des arts du cirque dans une optique touristique</p> <p>43 – Développer les capacités du territoire à assurer un accueil attractif, un échange avec les étudiants et un soutien à leurs initiatives</p> <p>Action 43.1 – favoriser l'offre de location de logements pour les étudiants en développant une offre de conseil à destination des propriétaires particuliers</p> <p>Action 43.2 – créer une carte facilitant l'accès des étudiants aux activités culturelles, sportives, de restauration et de loisir dans toute l'agglomération</p>	<p>Fagnières</p> <p>Sous-action b) développer la mutualisation du transport routier de marchandises intra urbain pour restreindre la circulation des semi-remorques en centre-ville, en évaluant le marché et en dégagant un site de regroupement de stockage, ceci pour attirer un opérateur de logistique urbaine privé</p> <p>Sous-action c) favoriser l'implantation d'activités significatives de transformation industrielle en positionnant l'agglomération sur le transport et la logistique des produits agricoles et agro sourcés</p> <p>Sous-action d) développer un pôle ferroviaire et étudier les possibilités de développement du transport fluvial de marchandises</p>		
<p>Axes stratégiques du CRSD de Châlons</p>		<p>Axe 1 – Accompagner la redynamisation du centre-ville de Châlons</p> <p>1.1 – aides au développement commercial</p> <p>1.2 – soutien à l'innovation commerciale et artisanale</p> <p>1.3 -9 nouveaux services en centre-ville</p>	<p>Axe 2 – Développer le tissu économique local</p> <p>2.1 – optimiser l'accueil et l'accompagnement des investisseurs : Mess</p> <p>2.2 – accélérer la couverture numérique du territoire</p> <p>2.3 – développer les activités logistiques par le renforcement des multi et intermodalités</p> <p>2.4 – poursuivre le développement du pôle universitaire de Châlons</p> <p>Axe 3 – Structurer les filières de croissance</p> <p>3.1 – soutien à l'implantation et au développement d'activités</p> <p>3.2 – reconversion des friches</p>			<p>Axe 5 – Rénovation urbaine des quartiers prioritaires sud et ouest de Châlons</p>

VOLETS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RURALITE						
<p>Correspondance Volet Contrat de ruralité</p> <p>→</p> <p>Projets de territoire en cours</p> <p>↓</p>	1. Accès aux services et aux soins	2. Redynamisation des bourgs centres	3. Attractivité du territoire	4. Mobilités	5. Transition écologique	6. Cohésion sociale
			<p>3.3 – élaboration et mise sur le marché de produits d'immobilier d'entreprise</p> <p>3.4 – se positionner sur les filières d'avenir</p> <p>Axe 4 – Promouvoir l'ambition internationale de l'agglomération</p> <p>4.1 – accueil d'événementiel professionnel</p> <p>4.2 – stratégie et action de marketing territorial</p>			
<p>OPAH</p> <p>Sur l'ancien périmètre Cités en Champagne déc. 15 à 18</p> <p>Sur les anciens périmètres des CC de Mourmelon (M), Suippes et Vesle (SV) et Moivre à la Coole (MC)</p>	<p>CC M, MC, SV</p> <p>Volet urbain (MSP à Pogny + groupe scolaire CC SV)</p>	<p>CC M, MC, SV</p> <p>Volet urbain (MSP à Pogny, gymnase multisport à Vésigneul/Marne)</p>	<p>CC M, MC, SV</p> <p>Volet urbain (fibre)</p>	<p>CC M, MC, SV</p> <p>Volet urbain (sentiers pédestres Togny/Mairy et Pogny/Vitry)</p>	<p>Volet « Habiter mieux », Energie et Précarité énergétique : 129 logements CC M, MC, SV et 351 logements CAC</p>	<p>Volet lutte contre l'habitat indigne : 21 logements CC M, MC, SV et 75 logements CAC</p> <p>Volet autonomie de la personne dans l'habitat : 72 logements CC M, MC, SV et 192 logements CAC</p>

II. Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires. Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées (cf. Fiches projet en annexes).

« L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'Etat participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat. »



Axe 1 : Accès aux services et aux soins

Les enjeux :

- Le confortement de l'attractivité de l'agglomération châlonnaise pour l'ensemble des utilisateurs
- Le maintien d'un maillage équilibré d'activités et de services pour assurer une juste proximité sur l'ensemble du territoire
- L'adaptation de l'offre d'équipements et de services aux évolutions démographiques notamment face au vieillissement
- Le renforcement des équipements et de la capacité d'accueil des professionnels (médical, social, ...)
- Le renforcement de la communication au sein du territoire sur l'offre en matière de services

Les objectifs stratégiques

Les objectifs opérationnels

- Mailler le territoire de façon équilibrée

- Promouvoir les circuits courts
- Accompagner la création des maisons de santé
- Développer des structures et des commerces multi-services
- Aider les commerces existants dans leur modernisation
- Soutenir l'artisanat local

- Faciliter l'accès aux services

- Rendre accessibles les services publics à la population et aux PMR
- Accompagner la création d'espaces numériques à la disposition du public
- Développer des services itinérants

Les projets identifiés :

Pour 2017

CC de la région de Suippes	Mise en accessibilité des écoles (Saint-Rémy-sur-Bussy, Saint-Hilaire-le-Grand, maternelle Centre à Suippes)
-----------------------------------	--

En 2018 (Provisoire)

Sarry	Extension de la bibliothèque municipale	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Moncetz-Longevas	Rénovation et accessibilité de la Mairie	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Sogny-aux-Moulins	Accessibilité aux bâtiments communaux et stationnement	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
CC de la région de Suippes	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Suippes	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Saint-Martin-sur-le-Pré	Création d'une MSP	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Evaluation quantitative :

- Nombre de projets par objectifs
- Montant des investissements et des aides
- Nombre d'équipements/services créés Santé/services
- Fréquentation des équipements ou services
- Incidences en termes d'emploi

Evaluation qualitative :

- Effet mobilisateur
- Effet générateur
- Effet modélisateur
- Effet de reconnaissance
- Incidences sur la cohésion sociale

Axe 2 : Redynamisation des bourgs centres

Les enjeux :

- La nécessité de favoriser une dynamique démographique positive ou de l'entretenir
- La nécessité de conforter l'appartenance du pays au "triangle marnais" et d'accompagner les dynamiques socioéconomiques positives des territoires voisins
- Le développement des conditions d'un parcours résidentiel pour tous les ménages sur l'ensemble du territoire
- La diversification de l'offre de logements en ville et en centre bourg
- La reconquête des cœurs de village et la réhabilitation du parc ancien de logements

Les objectifs stratégiques

Les objectifs opérationnels

- Reconquérir les centres villes via le logement et les services

- Diversifier l'offre de logements
- Rénover les logements en centre-ville
- Maintenir et renforcer les équipements et les services existants

- Revaloriser les centres villes avec le commerce et l'animation locale

- Réaménager les places de village
- Soutenir les commerces en centre bourg
- Développer des animations locales pour réunir la population

Les projets identifiés :

Pour 2017

CC de la région de Suippes	Restructuration de la piscine de Suippes et création d'une salle de sport
Courtisols	Restructuration du secrétariat de Mairie et création d'une MSAP

En 2018 (Provisoire)

Sommepey-Tahure	Création d'un lotissement communal	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
------------------------	------------------------------------	---

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Evaluation quantitative :

- Nombre de projets par objectifs
- Montant des investissements et des aides
- Nombre de logements rénovés
- Nombre d'opérations de requalification de bâtiments ou espaces publics
- Nombre d'actions d'animation

Evaluation qualitative :

- Effet mobilisateur
- Effet générateur
- Effet modélisateur
- Effet de reconnaissance
- Incidences sur la cohésion sociale

Axe 3 : Attractivité du territoire

Les enjeux :

- Le confortement des potentiels économiques présents sur le territoire notamment dans les domaines de la logistique (aéroport de Paris-Vatry)
- Le soutien aux filières de croissance liées aux activités agricoles, aux filières énergétiques et à la "silver économie"
- La mise en valeur et en réseau du patrimoine paysager, naturel et bâti en lien avec la structuration du territoire par ses vallées
- Le développement du tourisme (produits, promotion, capacité d'accueil, animations, ...)
- L'amélioration du cadre et de la qualité de vie pour les habitants et les visiteurs

Les objectifs stratégiques

Les objectifs opérationnels

- Favoriser le développement des filières agricoles et des énergies renouvelables

- Développer les formations en lien avec ces filières
- Accompagner le développement des entreprises dans le secteur des énergies renouvelables

- Valoriser et mettre en réseau les espaces patrimoniaux et la vallée de la Marne

- Encourager le tourisme culturel et de mémoire
- Développer des circuits patrimoniaux pour les touristes
- Mettre en valeur la vallée de la Marne et ses vallées secondaires par des aménagements et des animations
- Mettre en valeur le petit patrimoine

- Améliorer la capacité d'accueil touristique

- Aider les structures d'accueil (développement, diversification)
- Valoriser les gîtes et les maisons d'hôtes

Les projets identifiés :

Pour 2017

Pogny	Requalification paysagère de la rue du Port et aménagement de la rue des Moulins
Vitry-la-Ville	Rénovation d'une glacière et de son Parc
CC de la région de Suippes	Restauration de l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe

En 2018 (Provisoire)

Soudron, Soudé, Vatry, Dommartin-Lettrée, Bussy-Lettrée	Mise à l'étude : « La Soude, un lieu pour notre vallée » (aménagement d'un sentier)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Sarry	Réalisation d'un parcours arboré	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »

En 2019 (Provisoire)

Compertix	Valorisation des bords de Marne : phase 2	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Thibie	Réhabilitation de l'église (classée monument historique depuis 1911)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Condé-sur-Marne	Rénovation de l'église (classée monument historique depuis 1918)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Vitry-la-Ville	Chemin de randonnée le long de la Guenelle	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »

En 2020 (Provisoire)

Cherville	Rénovation de l'église (ensemble classé monument historique au titre d'objet depuis 1966)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
------------------	---	---

Les indicateurs de suivi et d'évaluation**Evaluation quantitative :**

- Nombre de projets par objectifs
- Montant des investissements et des aides
- Nombre de projets touristiques/sites mis en valeur
- Linéaire de cheminements touristiques créés
- Nombre d'hébergements touristiques créés
- Incidences en termes d'emploi

Evaluation qualitative :

- Effet mobilisateur
- Effet générateur
- Effet modélisateur
- Effet de reconnaissance
- Incidences sur la cohésion sociale

Axe 4 : Mobilités

Les enjeux :

- La valorisation des infrastructures et des atouts de la multimodalité (fer-air-route)
 - L'amélioration des dessertes ferroviaires pour les liaisons supraterritoriales
 - Le développement des modes actifs et de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire
 - L'amélioration de la communication sur les offres de déplacement
- La réduction des nuisances liées à la mobilité

Les objectifs stratégiques

Les objectifs opérationnels

- Développer les mobilités douces et améliorer la sécurité piétonne

- Inciter la création de voies douces
- Améliorer et sécuriser les lieux dédiés aux piétons et aux autres mobilités douces
- Promouvoir les mobilités douces
- Equiper le territoire pour les déplacements en vélo (stationnement, aménagements dédiés, ...)

- Promouvoir d'autres formes de mobilité

- Créer des aménagements dédiés au covoiturage (stationnement, signalétique, ...)
- S'orienter vers la voiture électrique (bornes de recharge, abonnement, ...)

- Valoriser économiquement les infrastructures et la multimodalité

- Mettre l'accent sur la multimodalité du territoire (rail, route, air, voie d'eau)
- Développer le potentiel de l'aéroport de Paris-Vatry

Les projets identifiés :

Pour 2017

Champigneul-Champagne	Création d'un arrêt de bus, d'un parking et d'un accès piéton
Jonchery-sur-Suipe	Mise en accessibilité et sécurisation de cheminements piétonniers RD931
La Cheppe	Mise en accessibilité de cheminements piétonniers et aménagements de sécurité
Francheville	Sécurisation RD54 traversée du village

En 2018 (Provisoire)

Dommartin-Lettrée	Aggrandissement du cimetière et aménagement paysager aux abords de l'église (classée monument historique depuis 1931)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
St-Etienne-au-Temple	Aménagement du centre bourg	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Bussy-Lettrée	Aménagement dans le cadre du PLU d'un cheminement doux	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Soudron	Voirie et infrastructures	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »

Sarry	Sécurisation et mise en accessibilité de la traverse d'agglomération Grande Rue (RD60)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Les indicateurs de suivi et d'évaluation		
Evaluation quantitative : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets par objectifs - Montant des investissements et des aides - Linéaire de voies réalisées en faveur des déplacements piétons - Linéaire et équipements réalisés en faveur des déplacements deux roues (pistes, stationnement) - Nombre d'équipements en faveur du covoiturage 	Evaluation qualitative : <ul style="list-style-type: none"> - Effet mobilisateur - Effet générateur - Effet modélisateur - Effet de reconnaissance - Incidences sur la cohésion sociale 	

Axe 5 : Transition écologique

Les enjeux :

- La préservation et la mise en valeur des ressources et des espaces naturels en lien avec la trame verte et bleue
- L'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments et des logements
- La gestion des risques naturels et technologiques
- Le développement des énergies renouvelables

Les objectifs stratégiques

Les objectifs opérationnels

- Mettre aux normes les bâtiments et les réseaux d'énergie

- S'inscrire dans les normes basse consommation
- Promouvoir les énergies renouvelables
- Rénover les bâtiments publics
- Maintenir le développement de l'énergie éolienne

- Préserver la nature et les voies d'eau

- Prévoir le tri sélectif à proximité des espaces naturels
- Informer la population sur les gestes éco-citoyen

- Lutter contre la précarité énergétique des ménages

- Aider les ménages en difficulté
- Monter des opérations de rénovation de l'habitat

- Encourager l'économie circulaire et la création de nouvelles filières de recyclage

- Encourager le recyclage des matériaux du BTP
- Favoriser la production d'énergie en cohérence avec la filière agricole
- Améliorer l'offre d'espaces de reconditionnement
- Favoriser la réutilisation des déchets

Les projets identifiés :

Pour 2017

Sarry	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes
Somme-Suipe	Travaux de rénovation thermique de la Mairie
Sommepey-Tahure	Réfection de la toiture du gymnase

En 2018 (Provisoire)

Compertix	Isolation thermique de 2 écoles	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Bouy	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, Mairie, salle des fêtes)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »

Moncetz-Longevas	Rénovation de la salle des fêtes	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
En 2019 (Provisoire)		
Sainte-Marie-à-Py	Effacement de réseaux (fils nus)	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
En 2020 (Provisoire)		
Ecury-sur-Coole	Implantation d'une ferme photovoltaïque	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Les indicateurs de suivi et d'évaluation		
Evaluation quantitative :		Evaluation qualitative :
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets par objectifs - Montant des investissements et des aides - Gain énergétique induit par des travaux de rénovation du bâti, de modification des systèmes de chauffage ou d'éclairage - Production d'énergie renouvelable - Nombre d'actions d'information de la population - Nombre d'actions de sensibilisation aux éco-gestes - Incidence en termes d'emploi 		<ul style="list-style-type: none"> - Effet mobilisateur - Effet générateur - Effet modélisateur - Effet de reconnaissance - Incidences sur la cohésion sociale

Axe 6 : Cohésion sociale

Les enjeux :

- La lutte contre la précarité énergétique et le développement de l'économie sociale et solidaire
- Le développement des relations et des liens avec les camps militaires
- Le confortement du lien social et générationnel
- Le renforcement des échanges/relations entre les collectivités urbaines et rurales
- Le développement d'une offre culturelle fédératrice
- La lutte contre la fracture numérique

Les objectifs stratégiques

Les objectifs opérationnels

- Développer des services et des équipements pour la population

- Améliorer l'offre liée à la petite enfance
- Développer les services dédiés aux personnes âgées
- Promouvoir les espaces intergénérationnels

- Promouvoir les échanges et la culture

- Soutenir les initiatives culturelles locales
- Favoriser ou améliorer la création de lieux associatifs
- Développer les lieux de cohésion
- Encourager le dialogue entre la population via la culture

- Accompagner la population dans l'accès au numérique

- Créer des espaces numériques dédiés aux citoyens
- Favoriser l'accès aux outils numériques auprès des publics novices ou en difficulté

Les projets identifiés :

Pour 2017

Soudron	Création d'une médiathèque
Jâlons	Création d'une MAM

En 2018 (Provisoire)

Mourmelon-le-Petit	Création d'une nouvelle salle des fêtes	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Matougues	Création de logements intergénérationnels	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
Sainte-Marie-à-Py	Extension et rénovation de la salle Val Aumont	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »
CC de la région de Suippes	Restauration scolaire-périscolaire	« Participation de l'Etat entre 10 et 40% »

Les indicateurs de suivi et d'évaluation	
Evaluation quantitative : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets par objectifs - Montant des investissements et des aides - Nombre de structures créées par type de public (petite enfance – enfance –seniors) - Taux d'occupation des structures créées - Incidences en termes d'emploi 	Evaluation qualitative : <ul style="list-style-type: none"> - Effet mobilisateur - Effet générateur - Effet modélisateur - Effet de reconnaissance - Incidences sur la cohésion sociale

Axe 7 : Communication <i>« Partie pour laquelle aucun financement n'est réclamé au titre du FSIL »</i>	
Les objectifs stratégiques	Les objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la communication dans et hors du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un espace commun de communication ➤ Promouvoir les atouts du territoire via des actions « publicitaires »
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'expression citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les échanges entre les acteurs du territoire et la population ➤ Développer un espace d'expression pour recueillir les demandes citoyennes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les dispositifs sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le dialogue entre les acteurs ➤ Encourager les actions de coopération ➤ Accompagner les élus sur les projets
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer avec l'armée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le dialogue entre l'armée et le territoire ➤ Encourager le dialogue entre la population locale et les militaires ➤ Accompagner les militaires dans leur démarche de reconversion à l'intérieur du territoire

Synthèse des projets retenus pour 2017 et des projets identifiés entre 2018 et 2020 pour le Contrat de ruralité 2017-2020

	2017	2018	2019	2020
Accès aux services et aux soins	CC de la région de Suippes : Mise en accessibilité des écoles (St-Rémy-sur-Bussy, St-Hilaire-le-Grand, maternelle Centre à Suippes)	Sarry : Extension de la bibliothèque municipale Moncetz-Longevas : Rénovation et accessibilité de la Mairie Sogny-aux-Moulins : Accessibilité aux bâtiments communaux et stationnement CC de la région de Suippes : Extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Suippes St-Martin-sur-le-Pré : Création d'une MSP		
Re-dynamisation des bourgs centres	CC de la région de Suippes : Restructuration de la piscine de Suippes et création d'une salle de sport Courtisols : Restructuration du secrétariat de Mairie et création d'une MSAP	Sommepey-Tahure : Création d'un lotissement communal		
Attractivité du territoire	Vitry-la-Ville : Rénovation d'une glacière et de son parc Pogny : Requalification paysagère de la rue du Port et aménagement de la rue des Moulins CC de la région de Suippes : Restauration de l'église St-Jean-Baptiste à St-Jean-sur-Tourbe	Soudron, Soudé, Vatry, Dommartin-Létrée, Bussy-Létrée : La Soude - un lieu pour notre vallée (aménagement d'un sentier) Sarry : Réalisation d'un parcours arboré	Compertix : Valorisation des bords de Marne : phase 2 Thibie : Réhabilitation de l'église (classée monument historique, 1911) Condé-sur-Marne : Rénovation de l'église (classée monument historique, 1918) Vitry-la-Ville : Chemin de randonnée le long de la Guenelle	Cherville : Rénovation de l'église (ensemble classé monument historique au titre d'objet, 1966)
Mobilités	Champigneul-Champagne : Création d'un arrêt de bus, d'un parking et d'un accès piéton Jonchery-sur-Suippe : Mise en accessibilité et sécurisation de cheminements piétonniers RD931 La Cheppe : Mise en accessibilité de cheminements piétonniers et aménagements de sécurité Francheville : Sécurisation RD54 traversée du village	Dommartin-Létrée : Agrandissement du cimetière et aménagement paysager aux abords de l'église (classée monument historique, 1931) St-Etienne-au-Temple : Aménagement du centre bourg Bussy-Létrée : Aménagement dans le cadre du PLU d'un cheminement doux Soudron : Voirie et infrastructures Sarry : Sécurisation et mise en accessibilité de la traverse d'agglomération Grande Rue (RD60)		
Transition écologique	Sarry : Remplacement du chauffage de la salle des fêtes Somme-Suippe : Travaux de rénovation thermique de la Mairie	Compertix : Isolation thermique de 2 écoles Bouy : Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, Mairie, salle des fêtes) Moncetz-Longevas : Rénovation de la salle des fêtes	Ste-Marie-à-Py : Effacement de réseaux (fils nus)	Ecury-sur-Cooles : Implantation d'une ferme photovoltaïque
Cohésion sociale	Soudron : Création d'une médiathèque Jâlons : Création d'une MAM	Mourmelon-le-Petit : Création d'une nouvelle salle des fêtes Matougues : Création de logements intergénérationnels Ste-Marie-à-Py : Extension et rénovation de la salle Val Aumont CC de la région de Suippes : Restauration scolaire-périscolaire		

III.Modalités de pilotage et partenaires du contrat

a. La gouvernance

Elle est assurée par un comité de pilotage et un comité technique dont la composition a été préfigurée lors des phases de travail préalables à l'élaboration du contrat.

▪ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture et le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons-en-Champagne. Il comprend les 12 élus membres du bureau du PETR afin d'assurer une bonne articulation avec l'ensemble des démarches conduites à l'échelle des 90 communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Par ailleurs, la composition du bureau permet une représentation équilibrée du noyau urbain et des territoires ruraux ainsi que des trois EPCI du PETR.

Il se réunit au moins une fois par an et décide :

- . Des modalités de mise en œuvre du contrat (stratégie, animation, critères de sélection des projets, indicateurs de suivi...),
- . De la sélection des projets et la maquette financière soumis au Préfet de la Marne,
- . Des conclusions des bilans de suivi et des éléments d'évaluation finale.

La composition du comité de pilotage est définie comme suit :

- Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne
- Le Président du Conseil régional Grand Est ou son représentant
- Le Président du Conseil départemental de la Marne ou son représentant
- L'adjoint au Chef du Service Territorialité et Portage des Politiques de la Direction Départementale des Territoires de la Marne
- Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Marne ou son représentant
- Le Chargé de développement territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Président du GAL Leader du Pays de Châlons-en-Champagne
- Le Président du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne et les 11 autres membres du bureau du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
- La chargée de mission LEADER du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne
- Les techniciens de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne en charge de la planification et de l'animation du Pays de Châlons-en-Champagne

D'autres partenaires, des experts ou des personnes ressources pourront y être invitées selon les projets ou problématiques abordées (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Marne, Chambre d'agriculture de la Marne, Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Marne, Chambre d'Agriculture, directeur de la mission CRSD, président du Conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons...).

▪ **Le comité technique**

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an pour assurer la pré-sélection des projets à soumettre au comité de pilotage, le suivi technique et financier de réalisation des projets inscrits au contrat de ruralité, le suivi des indicateurs de réalisation et d'évaluation et l'élaboration des bilans.

Il pourra également :

- . Apporter aux porteurs de projets, en tant que de besoin, des éléments de conseil sur les différentes sources de financement envisageables,
- . Veiller à la bonne articulation entre les différents dispositifs mis en œuvre ou applicables sur le territoire.

La composition du comité technique est définie comme suit :

- Un représentant de la Préfecture de la Marne
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires de la Marne
- Un représentant des Services de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
- Un représentant des services de la Communauté de communes de la région de Suippes
- Un représentant des services de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole
- Un représentant de l'Agence territoriale Grand Est de Châlons-en-Champagne
- Un représentant du service du Développement Territorial et de l'Environnement du conseil départemental de la Marne
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- La chargée de mission Leader du Pays de Châlons-en-Champagne
- Les techniciens de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne en charge de la planification et de l'animation

Comme pour le comité de pilotage, d'autres partenaires, des experts ou des personnes ressources pourront y être invitées selon les projets ou problématiques abordées.

b. L'ingénierie mobilisée

Le suivi technique et administratif ainsi que l'animation du contrat seront assurés par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC).

Par délibération du 12 novembre 2003, le Pays de Châlons, alors constitué sous la forme d'un syndicat mixte à vocation unique de SCoT, a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme. Cette décision s'appuyait sur les missions dévolues par la loi aux agences d'urbanisme notamment en matière d'observation territoriale et d'élaboration des documents d'urbanisme et de planification tels que les schémas de cohérence territoriale.

Par la suite et au regard de l'évolution des compétences du syndicat mixte, les missions confiées à l'AUDC au titre de conventions partenariales pluriannuelles se sont élargies et concernent 4 axes principaux :

- . L'assistance du syndicat dans le cadre d'un travail d'animation de ses instances,
- . L'élaboration et le suivi du schéma de cohérence territoriale,

- L'animation, l'évaluation et le suivi d'un projet de territoire de type charte de pays, projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ou démarche similaire,
- L'information sur les grands enjeux territoriaux en lien avec le périmètre de compétence du syndicat mixte avec notamment la coanimation avec les services de l'Etat de la démarche de Territoire à Risque Important d'inondation.

L'AUDC met à disposition du syndicat les moyens de son équipe technique en matière de planification, d'observation territoriale, y compris via un Système d'Information Géographique développé à l'échelle du Pays de Châlons, et d'animation.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AUDC a ainsi :

- Mis en œuvre plusieurs démarches de contractualisation avec l'Etat et la Région,
- Conduit une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC),
- Préparé la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur tout le territoire du Pays de Châlons,
- Élaboré avec les parties prenantes une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation,
- Assuré le support nécessaire à l'élaboration d'une candidature au programme européen Leader aujourd'hui mise en œuvre par une chargée de mission du PETR,
- Accompagné et facilité les travaux du conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne puis du conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'AUDC accompagne également le PETR dans ses actions de communication avec notamment la production du journal "Horizons communs" et le suivi du site Internet paysdechalonsenchampaigne.com.

L'AUDC travaillera en étroite collaboration avec les équipes de la Préfecture de la Marne (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial) afin :

- de coordonner le suivi des dossiers bénéficiant d'enveloppes autre que le FSIL Contrat de ruralité
- de recouper les informations techniques lors du suivi du projet.

c. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le suivi du contrat de ruralité et les projets de convention annuelle feront l'objet d'une information du Conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne.

Des consultations spécifiques sur certaines thématiques correspondant aux axes prioritaires du contrat de ruralité pourront également être envisagées.

Les outils d'information du PETR, journal et site Internet, seront également utilisés pour compléter l'information des habitants et de la société civile.

d. Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs

économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- . La transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs,
- . La transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel,
- . La transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes,
- . La transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- . Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics,
- . Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale,
- . Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets,
- . Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projets structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- . L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public,
- . La gestion du financement des dispositifs TEPCV,
- . La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Pays de Châlons-en-Champagne, les dispositifs suivants :

- . Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- . Accompagnement méthodologique de Territoires Conseils (anciennement Mairie Conseils),
- . Co-financement d'ingénieries.

e. Engagement de partenariat de la Région Grand Est et du Département de la Marne

« La Région Grand-Est pourra participer au cofinancement des projets retenus dans le contrat de ruralité, par la mobilisation des dispositifs, crédits et lignes budgétaires à leur disposition. Les demandes de financement formulées par les porteurs de projets respecteront les procédures propres à la collectivité sollicitée. »

« Le Département pourra participer au cofinancement des projets retenus dans la limite de ses compétences et de ses possibilités budgétaires. Les demandes de financement formulées par les porteurs de projets respecteront les procédures propres à la collectivité sollicitée. »

IV. Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Au regard de l'exigence d'une gestion rigoureuse de ressources financières devenant plus rares, l'évaluation du contrat de ruralité et des actions programmées au titre de sa mise en œuvre est une nécessité.

L'évaluation du contrat permettra d'apprécier le niveau de réalisation des actions retenues dans les conventions annuelles de financement, de vérifier la pertinence des objectifs stratégiques et de décider, le cas échéant, d'éventuelles réorientations à mi-parcours ou dans le cadre d'une future phase de contractualisation.

L'évaluation doit donc permettre d'analyser :

- La bonne réalisation des actions envisagées et les écarts éventuellement constatés,
- La compréhension des facteurs de réussite ou des difficultés rencontrées.

L'évaluation portera sur deux niveaux :

▪ Un niveau technique et financier :

- Nombre d'actions réalisées dans le contrat
- Montant financier au regard des différents axes traités
- Incidences en termes de création/maintien d'emplois
- Fréquentation des équipements ou services (évolution du nombre de visiteurs/clients, origine des visiteurs/clients, ...)
- Indicateurs justificatifs de l'économie des ressources naturelles et de leur juste valorisation (préservation de la biodiversité, répartition modale du transport de voyageurs, production d'énergie renouvelable, économie d'énergie...)
-

▪ Un niveau qualitatif :

- L'effet mobilisateur qui traduit l'effet de l'action sur les acteurs, partenaires en termes de mobilisation

- L'effet générateur : l'action permet-elle de déclencher d'autres actions ?
- L'effet modélisateur : l'action constituera-t-elle un exemple suivi ?
- L'incidence sur la cohésion sociale du territoire (publics concernés, liens avec les structures scolaires, associatives, ...)
- L'effet de reconnaissance sur les qualités du Pays de Châlons-en-Champagne et la valorisation du potentiel local
- L'effet pervers (le cas échéant).

L'évaluation quantitative s'appuiera principalement sur l'exploitation des informations contenues dans les fiches d'opération et d'action qui contiennent des indications relatives et sur la constitution d'un tableau de bord financier.

L'évaluation quantitative s'appuiera également sur un questionnement des collectivités membres du PETR. Les réunions régulières du bureau du PETR et la réunion annuelle de la conférence des maires pourront être des occasions de recueillir des informations auprès des collectivités.

Dans la perspective d'un bilan annuel présenté au comité de pilotage, les éléments d'évaluation feront l'objets de points intermédiaires dans le cadre des réunions des comités techniques.

V. La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 28 Juin 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI. Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le 6 juillet 2017 à Châlons-en-Champagne

Les porteurs

M. Denis CONUS
Préfet de la Marne



M. Jacques JESSON
Président du PETR du
Pays de Châlons-en-Champagne



Les partenaires

MME Martine LIZOLA
Conseillère Régionale
de la région Grand Est



M. Jean-Louis DEVAUX
Conseiller Départemental
de la Marne



M. René DOUCET
2^e Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de
Châlons-en-Champagne



M. François MAINSANT
Président de la Communauté de
Communes de la région de Suippes



M. Michel JACQUET
Président de la Communauté de
Communes de la Moivre à la Coole



MME Christel SANGUINEDE
Directrice déléguée de la Caisse des
Dépôts et Consignations



Précisions méthodologiques relatives à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;
- volets territoriaux des CPER
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)
- en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.
- Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.
- La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).
- Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.

ANNEXES

Annexe 1 : Maquette financière pour l'année 2017

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LES MAITRES D'OUVRAGE
A VALEUR INDICATIVE**
Estimation
subvention Contrat

Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Descriptif du projet : enjeux et résultats attendus	Cohérence	Axe du Contrat de Ruralité	Financement	Montant opération	Programmation DETR accordé	DSIL – Enveloppe 1 participation potentielle accordée	Autres subventions Conseil Régional, Conseil départemental	15,584%
CCRS	Mise en accessibilité des écoles	Mise en accessibilité des écoles de St-Rémy-sur-Bussy, St-Hilaire-le-Grand, et la maternelle Centre à Suippes.		1 Accès aux services et aux soins		95 800 €		19 160 €	19 160 €	14 930 €
CCRS	Restructuration de la piscine de Suippes et création d'une salle de sport	Changement des gaines de ventilation/chauffage, remise aux normes PMR, remplacement de l'ensemble des luminaires, création d'une salle d'activité physique/cardio dans l'ancienne salle de réunion de la piscine de Suippes.		2 – Revitalisation des bourgs-centres		368 950 €		87 585 €	73 790 €	57 498 €
Courtisols	Restructuration du secrétariat de Mairie et création d'une MSAP	Locaux pour secrétariat de Mairie, réhabilitation des locaux pour créer une Agence Postale, un local ADMR, permanence assistante sociale/notaire et une MSAP.		2 – Revitalisation des bourgs-centres		711 090 €	142 509 €	74 253 €	286 509 €	64 110 €
Pogny	Requalification paysagère de la rue du Port et aménagement de la rue des Moulins	Création d'une halte nautique, d'une aire de pique-nique et d'un espace réservé au camping-car.		3 – Attractivité du territoire		348 373 €	66 785 €			54 291 €
Vitry-la-Ville	Rénovation d'une glacière et de son Parc	Rénovation de la glacière (électrification)		3 – Attractivité du territoire		33 469 €			10 000 €	5 216 €
CCRS	Restauration de l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe	Restauration de l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe		3 – Attractivité du territoire		66 000 €				10 286 €
Champigneul-Champagne	Création d'un arrêt de bus, d'un parking et d'un accès piéton	Création d'un arrêt de bus, d'un parking et d'un accès piéton		4 – Mobilités		247 253 €	24 277 €		31 572 €	38 532 €
Jonchery-sur-Suille	Mise en accessibilité et sécurisation de cheminements piétonniers RD931 (accès église, arrêt car scolaire, création parking sécurisé)	Faciliter l'accès aux services des personnes à mobilité réduite, partager l'espace en privilégiant la vie urbaine, maîtriser les déplacements routiers et piétonniers, favoriser les déplacements doux (à pied et à vélo), améliorer l'esthétique du cadre de vie, créer du stationnement, créer des trottoirs répondant aux normes accessibilités.		4 – Mobilités		131 668 €	35 399 €	12 738 €	5 209 €	20 519 €
La Chappe	Mise en accessibilité de cheminements piétonniers et aménagements de sécurité	Faciliter l'accès aux services des personnes à mobilité réduite, sécuriser les déplacements routiers et faciliter les déplacements piétonniers/doux.		4 – Mobilités		183 526 €	36 705 €	32 197 €		28 601 €
Francheville	Sécurisation RD54 traversée du village	Sécurité routière à l'intérieur de la commune : réfection des bordures et caniveaux, équipements de sécurité et parking de la salle des fêtes		4 – Mobilités		120 050 €			50 000 €	48 020 €
Sarry	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes		5- Transition écologique		78 100 €			15 039 €	12 171 €
Somme-Suille	Travaux de rénovation thermique de la Mairie	Travaux de rénovation thermique		5- Transition écologique		46 814 €	9 363 €	14 044 €		14 044 €
Sommepey-Tahure	Réfection de la toiture du gymnase	Réfection de la toiture du gymnase		5- Transition écologique		69 130 €	20 739 €	7 612 €	13 826 €	10 773 €
Soudron	Création d'une médiathèque	Réhabilitation de l'ancien presbytère en médiathèque.		6 – Cohésion sociale		292 785 €			125 383 €	45 628 €
Jalons	Création d'une maison d'assistantes maternelles	Acquisition d'une maison et réalisation de divers travaux en vue de l'installation d'une maison d'assistantes maternelles sur la collectivité.		6 – Cohésion sociale		18 222 €				2 840 €
TOTAL						2 811 230 €	335 777 €	247 589 €	630 488 €	427 460 €

Annexe 2 : Fiches projets 2017

Annexe 3 : Cartes co-construction Diagnostic et Enjeux

